La Bruère des origines à nos jours







Jean-René BECKER

à Julien Robin, laboureur, premier Maire de La Bruère,

à Geneviève Robin, son arrière-arrière petite fille,

mes ancêtres.

SOMMAIRE



	INTRODUCTION	4		
Chapitre I	- LES ORIGINES			
	L'occupation romaine	6		
	Naissance de la paroisse	7		
Chapitre II	- LA SEIGNEURIE DE LA BRUERE			
	La châtellenie de paroisse	9		
	Le Grand Perray	10		
	La Maison Rouge	15		
	La Gagnerie	18		
	La seigneurie de La Chaise	20		
	Les fiefs	21		
Chapitre III	- LA VIE RELIGIEUSE			
•	La paroisse	24		
	La cure	24		
	L'église	25		
	Les cloches	28		
	Le cimetière	28		
	Les curés	29		
	Le presbytère	31		
Chapitre IV	- L'ANCIEN REGIME - XVII° et XVIII° Siècles			
	Les métiers	32		
	Chronique de la vie quotidienne	34		
	Du mariage, traits de société et mentalités	36		
Chapitre V	- LES ANNEES REVOLUTIONNAIRES			
	La vie de la commune	38		
	La chouannerie	39		
Chapitre VI	- LA BRUERE APRES LA REVOLUTION			
	De l'empire à la cinquième république	41		
	La mairie	46		
	Les maires	46		
	L'école	48		
Chapitre VII	- LA BRUERE ET SES HABITANTS			
	Démographie	49		
	Les familles de La Bruère	50		
	NOTES	51		
	SOURCES	55		

INTRODUCTION



Aux confins de la Touraine, du Maine et de l'Anjou, la paroisse de La Bruère dépend historiquement de l'ancienne province d'Anjou. (1)

Située dans la vallée du Loir, elle est rattachée depuis 1790 au département de la Sarthe.

COMMUNES LIMITROPHES

A l'ouest et au nord, Vaas et la rivière du Loir ; au nord-est, Montabon ; à l'est, Nogent-sur-Loir ; au sud, Chenu et au sud-ouest, Saint-Germain d'Arcé.

GEOLOGIE

L'argile et le sable siliceux forment les parties plates de la commune. Ses coteaux sont constitués de calcaire crayeux ou tuffeau.

RELIEF

Le terrain secondaire est plat au centre et au nord de la commune ; il est montueux aux autres extrémités, formant une suite de coteaux s'étendant en demi-cercle au sud. L'altitude minimum est de 42 mètres à proximité de la Picardière. Le hameau de la

Noirerie, à 81 mètres d'altitude est le point le plus élevé de la commune.

SUPERFICIE

Elle est de 1147 hectares, soit 11,47 km², contre une superficie moyenne de 16 km² pour les communes du département de la Sarthe.

POPULATION

La Bruère comptait 277 habitants au recensement de 1990.

La densité d'habitation, 19 habitants par km², est particulièrement faible. En comparaison elle est de 52 hab./km² à Vaas, 81 habitants pour le département de la Sarthe, et 97 habitants pour l'ensemble du territoire.

HYDROGRAPHIE

La Bruère est limitée au nord par le Loir qui longe la commune sur environ 2,5 km. Ce fleuve d'une longueur totale de 310 km, dont 92 km dans le département de la Sarthe, est le plus important affluent de la Sarthe.

Plusieurs ruisseaux arrosent également la commune (cf. carte IGN).

OCCUPATION DES SOLS

Les terres labourables représentaient, en 1984, 454 hectares, soit 39 % du sol de la commune ; les prés 436 hectares (38 %), les bois 146 hectares (13 %), les vergers 10 hectares (0,9 %), et les vignes seulement 4 hectares (0,4 %). (20)

DEPENDANCES D'ANCIEN REGIME

Province d'Anjou
Généralité de Tours, élection et subdélégation de Baugé (2)
Coutume d'Anjou
Sénéchaussée de la Flèche (3)
Grenier à sel du Lude (avant 1727) puis de Château du Loir (4)
Prévôté d'Anjou
Diocèse d'Angers

Patron : Saint-Martin

DEPENDANCES MODERNES

District de Château la Vallière en 1787 District de Château du Loir, Canton de Vaas en 1790 Arrondissement de La Flèche, Canton de Vaas en 1794 Arrondissement de La Flèche, Canton du Lude depuis 1808. Diocèse du Mans



L'OCCUPATION ROMAINE

L'occupation romaine a laissé de nombreuses traces dans la région de Vaas. En effet, la voie antique de Tours au Mans passait par Ecommoy, Vaas, les Halles, longeait La Bruère à proximité du lieu-dit *Le Savary*, puis continuait par Chenu et Brêches en Indre et Loire. Cette voie était l'un des *Grands chemins de Saint-Martin* qui permirent la diffusion du christianisme, ce qui est attesté par le grand nombre d'églises - dont La Bruère - qui, jalonnant son parcours, ont Saint Martin pour patron. C'est d'ailleurs le long de cette voie et dans la vallée du Loir que l'on trouve les plus anciennes paroisses de la Sarthe.

Mais, si une voie antique passait non loin de La Bruère, il est presque aussi certain qu'une voie secondaire longeait la rive gauche du Loir, passant par La Chartre, Marçon, Le Gué de Mézières, la Maison Rouge, le Grand Perray et le Petit Perray, pour terminer aux Halles de Vaas où elle rejoignait la voie dont il a été question précédemment. Les toponymes *Mézières*, *Perray* et *Maison Rouge* qui jalonnent cette voie, sont selon Liger (11), les preuves de l'existence de la voie romaine.

Cette ancienne voie aujourd'hui disparue semble être le chemin qui figurait encore sur le cadastre de 1846, passant par le Joncheray et devant les châteaux de la Maison Rouge et du Grand Perray. Ce chemin se trouve aujourd'hui, sur toute sa longueur, enclavé dans des propriétés privées, la commune ayant cédé à la fin du XIX° siècle les droits qu'elle détenait dessus.

Si aucun vestige antique n'a été, à notre connaissance, retrouvé à La Bruère, le toponyme *Pierre Fine*, lieu-dit situé au nord-ouest de la commune, dérivé de *fines* et ayant une signification de limites ou de bornes semble bien indiquer qu'un peulvan (une pierre) situé à cet endroit servait à délimiter d'anciens terrains (44).

Venant conforter cette hypothèse, Pierre Audin dans l'ouvrage *L'Indre et Loire des origines à nos jours* cherchant à identifier les limites antiques de la Touraine, cite le lieu-dit Pierre Fine situé sur la commune de La Bruère, lui donnant la signification de limite. La Bruère aurait donc bien été un village frontière à la limite du pays Turon (la Touraine) à cette époque.

En tout état de cause, les nombreux vestiges retrouvés dans la région, en particulier à Vaas, ne peuvent que renforcer la probabilité de la présence romaine à La Bruère (39).

LA NAISSANCE DE LA PAROISSE

La création de la paroisse semble remonter au plus tard au IX° siècle, ceci étant attesté par deux faits principaux. Tout d'abord, l'église conserve certaines parties architecturales carolingiennes pouvant remonter au VIII° ou IX° siècles. Ensuite, d'après des titres anciens cités par Vergnaud (16), la terre du Grand Perray remonterait au-delà de l'an 900.

Ce n'est cependant qu'au XII° siècle que nous trouvons la première mention écrite relative à La Bruère : en l'an 1100, dans deux chartes féodales, on trouve le nom de Odo de Brueria (Eudes de La Bruère). La première de ces chartes donne la liste des vassaux qui doivent faire la garde au Château du Loir et la seconde les noms des chevaliers et vassaux de la châtellenie de Château du Loir.

Il semble qu'avant d'appartenir aux moines de Saint Martin de Tours, la seigneurie de paroisse ait donc été dépendante de la châtellenie de Château du Loir (38).

Diverses autres mentions se succèdent ensuite :

- 1156 Charte faisant mention de Goffario de Brueria
- 1225 Girardus de Brueria est cité dans l'enquête sur les deffais de la forest de Douvre et la Liste des forestiers depuis Henri II Plantagenet jusqu'au temps de Guillaume des Roches (33)
- 1226 Johannes de Brueria est cité dans un acte
- 1250 Gaufridus de Brueria, homme lige (35) vassal, fait hommage à Clémence des Roches pour Château du Loir (41)
- 1283 Johan de la Bruiere, homme lige, rend hommage à Béatrix de Montfort pour Château du Loir et s'engage à onze jours de garde au château
- fin XIII° siècle Monsior Giefré de La Bruère a sa meson lez Vaaz (Monsieur Geoffroy de La Bruère qui a sa maison à côté de Vaas) figure sur la liste des usagers de la forêt de Bercé
- 1320 Philippe Lorins cède à Robert, Comte de Dreux sa taille (34) de Vaas et La Bruyère pour 11 livres (37)

La commune tire son nom du terme latin ancien *brucaria* dérivé du gaulois *brucus*, qui signifie bruyère et explique qu'elle était la nature du sol.

La commune sera nommée Brueria au XII° siècle, puis La Bruiere ou La Bruyère.

Dès la fin du XIII° siècle nous notons le nom de la paroisse sous son orthographe actuelle *La Bruère*.

Il est à noter que M. Bouvier-Ajam dans son ouvrage *Dagobert* explique différemment l'origine du nom de la commune :

"... Bruère, belle sœur de Sichilde, seconde épouse de Clotaire II, ce dernier père de Dagobert roi mérovingien, était la fille d'un riche seigneur foncier des bords du Loir. Gomatrude l'épouse de Dagobert étant répudiée, se réfugie dans le domaine de Bruère. Elle y fait la connaissance d'un riche Syrien et part avec lui en Espagne. Bruère est seule dans son domaine. Le seigneur Vaas possède un domaine proche du sien, s'en éprend et l'épouse. La propriété de l'épouse de Vaas a gardé son nom : La Bruère ... "

Telle est la légende de Dagobert, rapportée par l'auteur et dont nous n'avons pu retrouver l'origine. Ce récit est certes intéressant, mais l'explication étymologique est bien moins sujette à caution.

Ø

La Bruère étant aux confins de trois provinces, des risques de confusions existaient, notamment avec le lieu-dit du même nom sur la commune de La Flèche.

Le 28 février 1932 le conseil municipal présidé par Pierre Sartron pris donc la délibération suivante :

"Considérant qu'il y aurait lieu d'adjoindre un nom de complément au nom ordinaire de la commune pour éviter toute confusion, le conseil municipal après en avoir délibéré décide que la commune portera désormais le nom de LA BRUERE SUR LOIR."

Cette décision sera officialisée le 2 avril 1933 par publication au Journal Officiel.

Ø

Chapitre II ♦ LA SEIGNEURIE DE LA BRUERE

LA CHATELLENIE DE PAROISSE

Sous l'ancien régime, la seigneurie de La Bruère appartenait aux chanoines du chapitre Saint Martin de Tours, propriétaires sur la paroisse de la châtellenie de La Chaise (47).

Tous les fiefs de La Bruère, y compris les seigneuries du Grand Perray et de la Maison Rouge devaient verser une redevance à cette châtellenie et rendre aveu (25) à ses représentants. Les chanoines se partageaient l'administration de la paroisse avec le Comte d'Anjou.

Ainsi en 1327, une transaction fut conclue entre les chanoines et Charles de Valois, décidant que la haute justice pour La Bruère et Chenu appartiendrait désormais au Comte d'Anjou.

Le chapitre Saint Martin de Tours était le siège de la Prévôté d'Anjou, composée de sept châtellenies, dont La Bruère et Chenu. A partir de 1599, en vertu de lettres patentes d'Henri IV, la justice temporelle de la Prévôté fut attribuée à la sénéchaussée de La Flèche. Puis le Comte du Lude, Henri de Daillon, seigneur du Grand Perray, céda en 1669 ses droits seigneuriaux sur La Bruère au prévôt d'Anjou. Ce dernier y exerça alors haute, moyenne et basse justice.

Les chanoines de Saint Martin de Tours et leurs représentants étaient donc les seigneurs de La Bruère. Voici quelques-uns des seigneurs de la paroisse qui ont pu être retrouvés :

- M^{re} François Aublanc, chanoine prébendé (1625)
- M^{re} Jacques Godu, prévôt d'Anjou (1695)
- M^{re} de Mony (1756)
- Abbé Jacques de Frémentel (1770-1784)



Fascé d'argent et de gueules de huit pièces Armes du chapitre Saint Martin de Tours

LE CHATEAU DU GRAND PERRAY

Le domaine du Grand Perray dont le nom latin a varié dans le temps - *Magno Perrochio, Magno Perrocio, Magno Percio* - remonterait au delà de 900 d'après des titres des XI° et XII° siècles cités par Vergnaud. (16)

Ses plus anciens seigneurs connus de 1200 à 1300 auraient porté le nom d'**HERBERT** (Herbertus) et l'on aurait vu l'un deux, chevalier banneret, suivre Saint-Louis en 1248 à la 5ème croisade

Il semble que ces seigneurs, peut-être pour les croisades (36), furent contraints d'emprunter de l'argent au Chapitre Saint Martin de Tours et de se soumettre pour ce prêt à rendre foi et hommage à ce chapitre envers son prévôt d'Anjou. La châtellenie de La Chaise, a vraisemblablement été cédée en échange de ce prêt aux moines de Saint Martin par les seigneurs du Grand Perray qui auparavant possédaient cette dépendance de leur terre. Par la suite, les seigneurs du Grand Perray ont rendu foi et hommage au Prévôt d'Anjou et à la métairie seigneuriale de la Chaise.

Geoffroy de VERNEIL (15) était en 1363 seigneur du domaine et obtint pour bons services rendus au seigneur de Château la Vallière qu'il joindrait à l'avenir, à sa moyenne et basse justice, la haute justice sur ses fiefs.

Anne de VERNEIL, fille de Pierre en épousant en 1422 **André IV d'AVERTON** fils de Payen Ier, seigneur de Belin, apporte le Grand Perray en mariage à cette famille, importante et considérée dans le Maine à cette époque, originaire du bourg d'Averton en Mayenne, et qui rendit deux fois hommage à Château du Loir.

Les armes de la famille d'Averton, *De gueules à trois jumelles d'argent*, reproduites cidessous, figurent dans l'église de La Bruère, sur les vitraux, montrant ainsi que cette famille a participé financièrement à l'édification de la partie XVI° siècle de l'église.



Le Grand Perray passa ensuite à leur fils, **Jean II d'AVERTON**, qui épousa en 1448 Marguerite de LAVAL. **Jean III d'AVERTON** qui naquit de cette union s'allia en 1485 avec Françoise d'O et assista en 1508 en tant que seigneur de Belin et du Perray à l'assemblée des trois ordres pour l'examen et l'adoption de la coutume du Maine.

Trois enfants, Mathieu, André et Payen naquirent de l'union de Jean d'Averton et Françoise d'O. Mathieu fut placé sous la curatelle de son frère **André d'AVERTON** qui était en 1548 seigneur d'Averton et du Grand Perray.

Payen II d'AVERTON, frère d'André était en 1561 seigneur de Belin, du bourg d'Averton et du Grand Perray. Il avait épousé le 20 décembre 1543 Anne de MAILLE de la TOUR LANDRY dont il eut huit enfants, quatre filles et quatre garçons.

Au décès de son père Payen II en 1562, **Jacqueline d'AVERTON** devint Dame du Perray et s'allia vers la même époque à Charles Robert de la MARCK, comte de Maulévrier puis Duc de Bouillon qui décéda en 1622. De cette union naquit une fille, Françoise, qui épousa Henri PINART, Vicomte de Comblisy.

En 1635 le propriétaire du Grand Perray était **François de ROUVILLE**, Comte de Clinchamp, fils de Jacques et d'Antoinette Pinart (48).

La même année 1635, le Comte vendit cette terre à **Erasme de DAILLON**, Comte de Briançon pour 72 000 livres tournoi. Ce prix comprenait en outre le droit de greffe de Château du Loir

Les armes des Daillon, D'azur à la croix engrêlée d'argent sont reproduites ci-dessous :



En 1652, **Henri de DAILLON**, Comte du Lude et neveu d'Erasme, était seigneur du Grand Perray. Ce chevalier des ordres du Roi était également Grand Maître de l'artillerie de France. Il épousa en 1681 Marguerite Louise, fille du Marquis de Rosny, et arrière petite-fille de Maximilien de Béthune, duc de Sully et ministre des finances d'Henri IV.

En 1665, Henri de Daillon vendit le domaine pour 135 000 livres à reméré (26) pour neuf ans à **Jean-Baptiste Gaston Duc de ROQUELAURE** veuf de sa sœur, Charlotte-Marie de Daillon décédée en 1657.

Le Comte du Lude céda son droit de reméré quatre ans plus tard, en 1669, à **Antoine RUZE Marquis d'EFFIAT**, époux d'Elisabeth d'Escoubleau de Sourdis, qui s'en entendit avec le Duc de Roquelaure auquel il remit les 135 000 livres. Le Marquis était encore propriétaire du Grand Perray en 1685.

Le 29 avril 1720, **Angélique d'ESCOUBLEAU de SOURDIS**, nièce du Marquis d'Effiat, veuve de François Colbert Marquis de Chabanois, vendit le domaine à **Pierre**

Henry de BONNETAT d'ESTIVAL qui en était encore propriétaire en 1725 lors du mariage de sa fille Louise avec Gabriel de GASEAU à l'église de La Bruère.

Quelques années plus tard, en 1728, **Jean Aymard de NICOLAY**, Marquis de Goussainville et premier président de la Chambre des Comptes qui avait acheté le domaine à Monsieur de Bonnétat, donna le Grand Perray à son fils **Antoine Chrétien de NICOLAY**, Chevalier non profès de l'ordre Saint Jean de Jérusalem, lieutenant général des armées du Roi, seigneur de Villebourg, la Noirais de Saint Christophe, Bannes et autres lieux. Ce dernier en fit lui même don le 26 mai 1755 à son frère **Aymar Jean de NICOLAY**. Les armes de la famille de Nicolay sont reproduites cidessous.



D'azur à un Levrier d'Argent courant en fasce, ayant un Collier de Gueules bordé d'Or, l'Anneau de même.

Le 7 mai 1772, Aymar Jean de NICOLAY vendit cette terre à **Jacques François de JUSSY**, écuyer, commissaire ordinaire et honoraire de la marine. Monsieur de Jussy et son épouse revendirent le domaine le 3 septembre 1778 à **Jean Denis de PUJOL**, Baron de la Grave, Chevalier de l'ordre de Saint Louis, Capitaine des carabiniers au régiment de Monsieur et à Louise Eléonore d'ORVAULX, son épouse, contre 130 000 livres (50).

Le Baron de la Grave décéda au Grand Perray le 31 août 1782. Sa veuve conserva le domaine une dizaine d'années puis le vendit le 29 mai 1793 à **Benoît Charles VERGNAUD**, négociant à Orléans pour 145 000 livres.

Le 24 octobre 1816, la famille Vergnaud revendit le domaine en partie seulement avec le château, contre 73 000 livres, à **Monsieur SERPIN DUGUE**, ingénieur de la marine.

En 1853 le Grand Perray passa à **Eugénie SERPIN DUGUE** sa sœur, épouse de François Victor HOUEAU. Leur fils **René HOUEAU** en fut propriétaire à partir de 1886 et en 1900 **Monsieur Le PROUST du PERRAY** légataire universel en hérita.

Ø

Au XVIII° siècle, le château du Grand Perray se composait du domaine, de deux métairies, du petit domaine de la Basse Cour, de Villeneuve sur la Bruère, du Port et du Grand Pin sur Vaas, de la Benglaie sur Bannes, de la Remangerie sur Nogent, des Hautes et Basses Brettières, du Grand et du Petit Cerisay, du greffe de Château du Loir, de la seigneurie de Bannes, de 40 arpents de pré, de deux moulins à Bannes, du Port Martineau ...

Beaucoup de rentes en blé, argent, etc... étaient dues à la seigneurie qui détenait une partie des droits seigneuriaux de la paroisse.

Dans une pièce manuscrite citée par Legeay (43) il est dit :

De la châtellenie du Grand Perray dépend droit de fuye ronde, fief, hommage vassaux, présentation à la chapelle au côté gauche dans le choeur de l'église de La Bruère ainsi qu'à la chapelle du Grand Perray, avec droits honorifiques comme il résulte des aveux ; il y a des tombeaux dans les murs des deux côtés du choeur et les armes des anciens seigneurs du Grand Perray apposées sur les murs, voûtes et vitraux de ladite église ...

Un ancien usage féodal consistait à offrir du pain béni sur une assiette au propriétaire du Grand Perray et il existait non loin du bourg un pilier armorié que les seigneurs hauts justiciers avaient fait ériger comme marque de leurs droits.

La terre du Grand Perray, comme il a été dit précédemment, dépendait de la châtellenie de la Chaise à qui elle devait 9 boisseaux de froment, 12 boisseaux de seigle et 16 sous 10 deniers de rente au XVIII° siècle.

Le château actuel aurait été bâti vers 1775 par Monsieur de Jussy propriétaire à l'époque. Seule subsiste du château féodal alors détruit, la tour crénelée (XV° siècle ?) visible à gauche de la construction, et quelques murs de forte épaisseur.



L'ancien château comportait une chapelle, fondée en 1446 d'après Legeay (43) dont l'acte de bénédiction et réconciliation en 1690 figure dans les registres paroissiaux :

Nous Mathurin Champion curé de La Bruère soussigné en vertu d'une permission de Monseigneur l'evesque d'Angers en date du 25 février 1690 signée H.E. d'Angers a nous accordée nous avons ce 10 may 1690 fait la bénédiction et réconciliation de la chapelle du Grand Perray de notre paroisse et ensuite célébré la sainte messe solennellement à diacre et soudiacre, assisté de Messieurs Alexandre Maucourt curé de St Germain d'Arcé, François Robilleau curé de St Aubin diocèze de Tours, Mathurin Le Saine curé de Brays, Martin prieur de Vaas, Adam Deschamps curé de Chenuts, Charles Bourgoin curé de Montabon diocèze du Mans, Pierre Bourgoin prestre chanoine de la Bezoche en la ville de Tours, L. Guyet vicaire de Nogent, Francoy de Méré vicaire de cette paroisse, André Boutard directeur des dames religieuses bénédictines de Chasteau du Loir, René de Courbefosse vicaire de l'église de St Martin du Chasteau du Loir, Thomas Pierre Basset prestre, Jacques Basset diacre, Pierre Basset conseiller du roy en l'élection et grenier à sel du Chasteau du Loir, Sebastien de Courbefosse diacre, Noël Gaudin fermier du Grand Perray et procureur fabricier de notre église, René Poirier marchand tanneur au Lude, Mathurin Aubry marchand boullanger au Chasteau du Loir, Honoré de la Viette prestre chapelain de la dicte chapelle. Tous lesquels sont signés dans ladicte permission avec nous curé soussigné. Signé: M. Champion

En cette année 1690, Honoré de la Viette était le chapelain du Grand Perray.

Trois autres chapelains nous sont connus:

- Jean Gaultier décédé en 1548
- Jullian Orry de 1548 à 1561
- Jacques Moreau à partir de 1561

On trouve trace de cette chapelle dès le XVI° siècle. Le document reproduit ci-contre * est un acte par lequel Payen d'Averton, alors seigneur du Grand Perray, nommait un nouveau chapelain pour celle-ci qui semble-t-il se nommait *Chapelle de la Myrte* ou *Myrne*. Le sceau d'Averton *De gueules à trois jumelles d'argent* est en partie visible en bas et à droite du document.

Ce parchemin du XVI° siècle est la pièce manuscrite originale la plus ancienne ayant trait à l'histoire de La Bruère, qu'il nous a été donné de consulter.

* document à télécharger sur le site web consacré à l'histoire de La Bruère

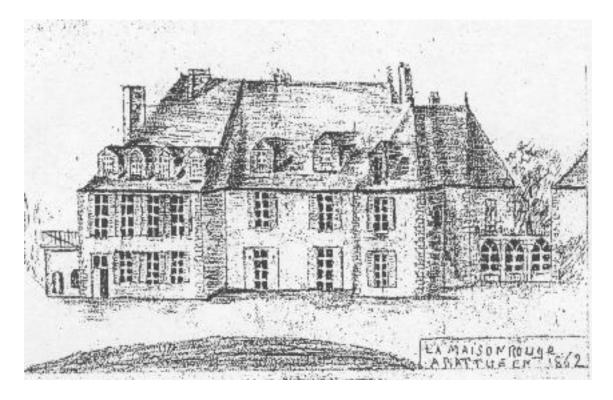


LE CHATEAU DE LA MAISON ROUGE

L'actuel château de Maison Rouge a été bâti vers 1880, à la place de l'ancienne demeure détruite en 1862.

En effet, au XIX° siècle, la famille de Jourdan de Savonnières trouva le château vraisemblablement trop petit et en mauvais état et prit donc la décision de l'abattre et de construire un nouvel édifice.

Seule subsiste de l'ancien château la chapelle attenante qui ne fut pas touchée.



Selon Vergnaud, le premier manoir construit à l'emplacement de la Maison Rouge l'aurait été au XIII° ou XIV° siècle par un chevalier croisé, sur un terrain nommé *sablonarii* (la sablonnière), et dépendant du Grand Perray.

A cette occasion, ce chevalier se soumit à une redevance singulière : il se serait obligé, lui et ses successeurs à se présenter au Grand Perray à la Saint Martin d'hiver, menant une charrette attelée de quatre boeufs avec une haquenée blanche, et dans la chârte un roitelet dans une cage, et offrant un bouquet de violettes et un *baiser à la rose* (un gâteau parfumé) au seigneur du Grand Perray.

Aussi loin que remontent les documents, au XVI° siècle, on trouve comme propriétaire la famille de Rougé, puis par alliance la famille de Savonnières. Par une autre alliance au XIX° siècle, le domaine passera dans la famille de Jourdan.

Antoine ROUGER (ou de Rougé) était sieur de la Maison Rouge en 1554.

Gilles de ROUGE, écuyer, est seigneur de la Maison Rouge de 1589 à 1615. En épousant Charles de SAVONNIERES vers 1620, sa fille Françoise fera passer le domaine dans cette famille.

Charles de SAVONNIERES, seigneur de la Gaillardière et Brûlon, Capitaine des Vaisseaux du Roi, fils de Antoine et de Julienne de Dampierre, époux de Françoise de Rougé, né vers 1594 est le premier membre de la famille de Savonnières à avoir habité la Maison Rouge, de 1621 à 1688.

Nicolas de SAVONNIERES, né en 1630 à La Bruère, fils des précédents, Capitaine au régiment de Piémont, qui épousa Marthe de Bastard en 1676 en fut propriétaire jusqu'en 1704, date de son décès à La Bruère.

Jacques de SAVONNIERES, frère de Nicolas, premier Capitaine des galères du Roi et capitaine du port de Marseille possédait le domaine au début du XVIII° siècle. A son décès (avant 1712) son épouse hérita de Maison Rouge qu'elle possédait encore en 1722.

Ci-dessous les armes de Savonnières : de gueules à la croix pattée et alesée d'or



Charles René de SAVONNIERES, chevalier, né vers 1689, fils de Jacques, épousa en 1726 à Vaas, Madeleine Lherbette. Il était propriétaire du château en 1722 et conserva la Maison Rouge jusqu'à son décès à La Bruère en 1759.

Jacques René de SAVONNIERES, chevalier, fils de Charles René, né en 1739 à La Bruère, est cité comme seigneur de Maison Rouge en 1764 et 1784.

Jacques Jean-Baptiste de SAVONNIERES, marquis, né vers 1773 et décédé en 1837 à La Bruère épousa en secondes noces Henriette Nepveu. Il fut Maire de la commune de 1802 à 1830 et propriétaire de Maison Rouge de la fin du XVIII° siècle jusqu'en 1837.

Catherine Mathilde de SAVONNIERES, fille des précédents, née en 1805 au Mans, décédée en 1876 à La Bruère, épousa en 1832 Auguste Georges de JOURDAN. Décédé en 1835, donc avant son beau-père Jacques Jean Baptiste de Savonnières, Auguste

Georges ne fut semble-t-il jamais propriétaire de Maison rouge. C'est cependant lui qui, par son union, donna naissance à la branche de Jourdan de Savonnières.

Augustin Georges, Comte de JOURDAN de SAVONNIERES, fils des précédents, propriétaire de Maison Rouge à la fin du XIX° siècle. C'est probablement lui qui fit reconstruire le château en s'installant à la Gagnerie le temps que les travaux soient achevés. Il était l'époux d'Elisabeth de Courtilloles qui lui donna deux fils. Il fut Maire de la commune de 1864 à 1884.

Joseph-René, Vicomte de JOURDAN de SAVONNIERES second fils des précédents né à La Bruère en 1856, fut propriétaire de la Maison Rouge dès 1884, par la donation que lui en firent ses parents. En 1914, année où il vendit le château de la Gagnerie, le Vicomte était toujours en possession de Maison Rouge.

Ci-dessous les armes de Jourdan de Savonnières : *Ecartelé aux I et IV d'argent, à la fasce de gueules accompagnée de trois roses de mesme ; aux II et III de gueules à la croix pattée d'or.*



Jacques Marie Joseph, Vicomte de JOURDAN de SAVONNIERES, né en 1883 à Orléans et décédé en 1955 à La Bruère, fils de Joseph et de Madeleine de La Fontaine de Follin détînt le domaine après le décès de ses parents en 1938. Epoux de Marie Emilie Perche, décédée en 1954 à La Bruère, il fut maire de la commune de 1954 à 1955. Jacques et son épouse restèrent sans postérité.

Par testament, le domaine de Maison Rouge et ses nombreuses dépendances fut légué à l'œuvre des *Orphelins Apprentis d'Auteuil* qui en devint propriétaire en 1955.



LE CHATEAU DE LA GAGNERIE

Les documents retrouvés concernant ce domaine sont assez peu nombreux, ce qui atteste de l'importance moindre qu'il occupait par rapport au Grand Perray et à la Maison Rouge. Aussi la liste suivante des propriétaires comporte-t-elle diverses lacunes.

Il est intéressant de noter que le nom de ce lieu-dit dont l'orthographe a varié : gangnerie, gaignerye, démontre les efforts de mise en valeur des terres réalisés à La Bruère par nos lointains ancêtres. Ce toponyme gagnerie témoigne en effet du

C'est seulement à partir du début XVII° siècle que nous trouvons mention concernant la Gagnerie.

En effet, **Charles de MARANS**, sieur de Pindray - fils de Charles, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et de Louise de Thébault - qui épousa en 1627 Marie de Diargent, résidait à la Gagnerie dès 1632 et était toujours seigneur du lieu en 1661 lors du mariage de son fils Maximilien avec Hélène Daim.

De 1663 à 1713, date de son décès à La Bruère, **Maximilien de MARANS**, Chevalier du Roi, fils de Charles, né à La Bruère le 5 mai 1632, était seigneur de la Gagnerie et de la Loutière.

Louise Marguerite de MARANS, fille de Maximilien, née à St Calais en 1678 occupera quant à elle le domaine au plus tard à partir de 1721

En 1762, **Louis Joseph de VANSSAY de MARANS** - fils de Louise Marguerite et de Charles de Vanssay - chevalier et seigneur de la Rouandière, qui en était propriétaire au plus tard depuis 1736, vendra la Gagnerie à **Maître Louis JOUBERT**, Notaire royal au Mans *(55)*.



Parti burelé d'or et d'azur à l'écu d'argent mis en abîme, armes de Marans.

Louis Joubert revendra le domaine en 1766 à **Gervais François PHILOCHE**, marchand apothicaire à Château du Loir, époux de Renée Brebion. Monsieur Philoche conservera la Gagnerie au moins jusqu'en 1786 et sa famille gardera le domaine jusqu'au début du XIX° siècle.

En 1837, Mademoiselle Anasthasie, institutrice et Zélie Desprey, orpheline, sont domiciliées à la Gagnerie qui est alors qualifiée de modeste maison de maître et ferme.

Jacques DAMOISEAU achètera le domaine en 1840 et entreprendra de gros travaux en faisant reconstruire la maison de maître et les bâtiments de la ferme. Le château tel que nous le connaissons date de cette époque. Au décès de Monsieur Damoiseau en 1854 ses trois enfants héritèrent du domaine.

En 1884, le Comte **Augustin Georges de JOURDAN de SAVONNIERES** et Elisabeth de Courtilloles son épouse en sont propriétaires. Cette famille était propriétaire à la même époque du château de Maison Rouge.

Cette même année 1884, ils firent une donation à leur deux fils et **Joseph-René de JOURDAN de SAVONNIERES** se verra attribuer la Gagnerie en 1897 après le décès de son père.

Il revendra le domaine en 1914 à **Monsieur CASTELLAN** qui conservera le château 2 ans, jusqu'à sa revente à **Eugène SALADIN** en 1916.



LA SEIGNEURIE DE LA CHAISE

La seigneurie de la Chaise - la Chèze, la Chèse, la Chaize - était le siège d'une châtellenie qui appartenait aux chanoines du chapitre Saint Martin de Tours.

De nombreux aveux et déclarations conservés aux Archives Départementales de la Sarthe sont faits aux doyens, trésoriers et chanoines du chapitre qui étaient seigneurs de cette châtellenie et des fiefs qui en dépendaient.

Différentes personnalités exercèrent des responsabilités dans la gestion de cette châtellenie.

En voici quelques unes :

- 1497 Guillaume Rouger est écuyer de la terre de la Chaise.
- 1554 M^{re} Jean Fortis, chanoine et prévôt d'Anthoigny, se voit rendre aveu et déclaration pour la même terre.
- 1589 La seigneurie de la Chèze appartient à Messieurs de St Martin de Tours.
- 1625 M^{re} François Aublanc, chanoine prébendé de Saint Martin *est seigneur* usufruitier à sa vie canoniale de la châtellenie de la Chaise.
- 1633 Jacques Quarentin est notaire de la châtellenie de la Chaise.
- 1722 Philippe Bayon, Notaire royal est bailli de la Chaise.

Toutes ces personnalités ne résidaient pas à la Chaise. Seul un grand bâtiment existait occupé par le fermier de cette métairie seigneuriale.

La Chaise dépendra du chapitre Saint Martin de Tours jusqu'à l'époque révolutionnaire où le domaine sera vendu en qualité de bien national.



LES FIEFS

L'ABBAYE (L'Abbée, XVIII° siècle)

Aucun document d'archives ne fait référence à ce fief qui devait probablement être une dépendance d'un fief plus important.

L'AUBEPIN

Benoît-Charles Ruzé, Marquis d'Effiat était propriétaire à la fin du XVIII° siècle de la métairie de l'Aubépin et devait à ce titre 12 deniers de rente à la châtellenie de la Chaise

La BASTIERE (Bossetière, Bostière)

- Noble homme Pierre de Bueil était seigneur du Petit Bois et de la Bossetière en 1554.
- Catherine de Marcé, veuve de Noble homme Claude Rouger reconnaît en 1589 être sujet de la seigneurie de la Chaise pour son lieu de la Bastière.

La BELLE METAIRIE

- Ce fief appartenait à Antoine Chrétien de Nicolay en 1750.
- Aymar-Jean de Nicolay, son frère, vendit la Belle Métairie au XVIII° siècle contre la somme de 19 240 livres à Marie Guillot de la Poterie.

BOUCHEVEREAU

Ce fief est qualifié en 1786 de *fief volant de la baronnie de Nogent*, ce qui semble indiquer qu'il dépendait alternativement de La Bruère et de Nogent sur Loir, comme cela arrivait parfois à cette époque pour des fiefs situés à la limite ou à cheval sur deux paroisses.

La BOULAIE

Le détenteur de ce fief de peu d'importance devait 2 sous de rente à la châtellenie de la Chaise au XVIII° siècle.

Ce toponyme est dérivé de *bouleau* et montre ainsi l'existence de cet arbre sur le terrain.

La BRISTIERE (Brichetière, XVIII° siècle)

La somme de 14 deniers était due au XVIII° siècle à la Chaise par ce fief dont Mathurin Menant, marchand, était détenteur vers 1750.

Le CARROY

Ce fief porte un nom évocateur de la topographie des lieux, Carroy signifiant *carrefour*.

La FLEURTIERE

- Au XVIII° siècle, la cure de La Bruère y détenait une terre labourable rapportant 30 sous de rente foncière.
- Mathurin Menant, marchand, était au même siècle propriétaire à la Fleurtière.

La HALGRIERE (Hallegrière, XV° siècle)

- Guillaume de Maunys rend aveu et déclaration en 1497 pour "le lieu de la Hallegrière, contenant en terre labourables, vignes, prés et pâtures 26 arpents pour lesquels il doit une rente annuelle de 35 sous tournois et 2 chapons au jour de la Saint-André, plus neuf boisseaux d'avoine pour son droit de faire du bois et d'achampagner (mener paître) ses bêtes en aunaies de la Chaise."
- Jean Moreau est sieur de ce domaine en 1554.
- A la fin du XVII° siècle, Michel Chantreau, sieur de la Hallegrière, vend à François de Juston, écuyer, une pièce de terre à la Halgrière contenant 9 arpents 34 chaînées, sujette à 23 sous de rente envers la châtellenie de la Chaise.

Le JONCHERAY

- René Regnaud en était sieur en 1554.
- A la fin du XVII° siècle, Françoise Picher, veuve de Jean Léon, y détenait une maison.

La MARTINIERE

Au XVIII° siècle, la rente due par ce fief envers le chapitre Saint Martin de Tours s'élevait à 1 boisseau et demi de froment et 7 sous 6 deniers.

La NOIRERIE

Aucun aveu ou dénombrement ne fait mention de ce fief qui dépendait peut être anciennement de la paroisse de Chenu. La veuve d'un seigneur du Grand Perray y aurait fondé au XIV° siècle un petit castel (château) entouré d'eau, près du domaine de la Gagnerie.

Ce *castel* aurait remplacé une rente due par le prieur de Saint Christophe en Touraine au fief de la Noirais de St-Christophe (dépendant du Grand Perray) de 30 pintes de vin et 30 miches de pain de seigle évaluées 12 livres 13 sols 6 deniers en 1350.

Le PETIT BOIS

- En 1554 Jacques Rouger est sieur du lieu du Petit Bois, anciennement les Barres et noble homme Pierre de Bueil est qualifié la même année de seigneur du Petit Bois.
- Antoinette de Broc est citée en 1589 comme en son vivant dame du Petit Bois
- François Bourgoin rend aveu pour le même lieu en 1623.
- Charles de Savonnières détient le domaine en 1666. Son descendant, Jacques de Savonnières rend aveu et déclaration de ce lieu à la Châtellenie de la Chaise à la fin du XVIII° siècle et la rente due s'élève alors à 16 boisseaux de seigle.

Il semble que ce fief ait dépendu du domaine de la Maison Rouge ou représenté une partie de ce domaine.

PIERRE FINE

L'inventaire après décès de Jacques Houdin en 1757 nous apprend que ce dernier possédait " une chambre de maison à cheminée, sur étable au bout et grenier au dessus située à Pierre Fine avec un jardin."

L'étymologie de ce lieu dit faisant référence à la notion de limites de l'époque galloromaine a été évoquée au début de cette étude.

Les POUSSINIERES

Ce fief est cité dès le XVI° siècle : Jean Bourgoin y détenait une propriété en 1554.

Le PUITS

A la fin du XVII° siècle Marie Bedasne, veuve de Julien Bouquin y détenait une maison et dépendances.

La RETAUDIERE

Déjà mentionné au XVI° siècle lors de l'aveu et déclaration de François Moreau en 1554, ce fief devait 12 deniers de rente à la châtellenie de la Chaise au XVIII° siècle.

Le SABLONNAY

Ce lieu-dit qui ne figure sur aucune des cartes retrouvées est pourtant cité à plusieurs reprises au XVII° siècle, notamment lors des aveux que rendirent Perrine Erat et Maurice Duval.

Il semble que ce lieu était proche du Joncheray.

La TETARDIERE (Testardière, XVII° siècle)

Julien Fremont possédait un taillis dans ce fief au XVII° siècle.

Ce lieu doit probablement son nom à la proximité d'une mare ou d'un plan d'eau.

VERNAUDET (Vaurenaudet, XVI° siècle)

- Olivier Bourgoin y détenait une vigne en 1554.
- C'est en 1779 que Jacques de Savonnières rendit aveu et déclaration pour le même lieu à la châtellenie de la Chaise

VILLENEUVE

- En 1554, Mathurin Ribacin était propriétaire au lieu de Villeneuve.
- Jean Pinçon de la Martinière, conseiller du Roi et ancien procureur au siège de la Connétablie de France en la table de marbre du Palais, y possède une maison en 1665.
- Jacques de Savonnières rend aveu pour Villeneuve en 1779.



Différents lieux-dits n'ont pas, à notre connaissance, laissé de traces dans les archives anciennes et leur existence est seulement attestée sur les cartes de La Bruère :

- La Bouchauderie
- Le Chenay
- La Chouanière
- La Croix
- Les Fermes
- Le Gravier
- Le Guignier
- La Durandière
- La Petite Maison Rouge
- La Picardière
- La Piesse (ou Plesse)
- Le Savary
- Le Tuffau (ou Tuffeau)

LA PAROISSE

Avant 1790, la paroisse dépendait du diocèse d'Angers, de l'archiprêtré du Lude et du Grand archidiaconé.

L'église, tout comme de nombreuses autres paroisses de la région, a pour patron Saint-Martin, évêque de Tours, qui fut l'un des saints les plus populaires au moment de l'évangélisation.

La cure était à la présentation du prévôt d'Anjou qui était un chanoine de Saint-Martin de Tours. La collégiale tourangelle de Saint-Martin possédait d'ailleurs sur la paroisse le domaine de la Chaise dont dépendait la châtellenie de paroisse avant la révolution. Les moines de Saint-Martin de Tours étaient seigneurs de la paroisse.

Il existait une chapelle au Grand Perray, réservée à l'usage de ses propriétaires. Notre-Dame et Saint-Jacques étaient les deux prestimonies dépendantes de l'église (42).

Le château de Maison Rouge avait également sa propre chapelle.

LA CURE

Une déclaration de 1784 de Monsieur Laigneau de Langellerie, curé de l'époque nous donne l'état de la cure à cette période.

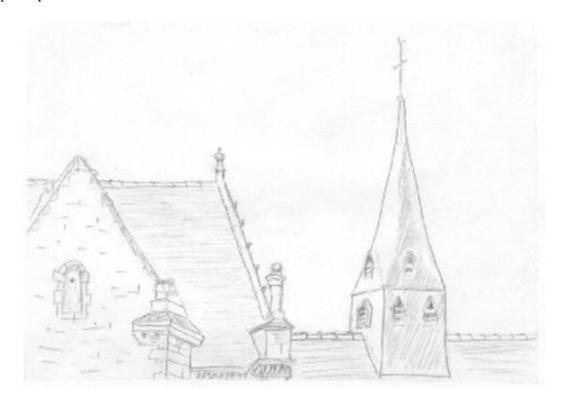
Celle-ci était composée :

- de la maison presbytérale,
- d'un terrain de dix arpents à proximité de la Fleurtière comportant "une maison à étage composée de deux chambres basses à cheminées, une cave ensolivée sous celle côté d'orient, une boulangerie, trois chambres hautes à cheminées, grenier comble sur le tout" louée contre une rente de vingt sous,
- un pré au lieu dit la Pièce,
- une portion de terre près la Carrelière (à Nogent),
- une terre près de la Belle Métairie,

- une rente de 7 sous 6 deniers due par une maison située à côté du cimetière,
- douze sous de rente foncière dus par une grande maison située au même endroit,
- douze boisseaux de froment et autant de seigle dus par le propriétaire du Grand Perray,
- trente sous de rente foncière pour une terre labourable au lieu-dit la Fleurtière,
- une terre labourable de 1 arpent près du Carroy (32),
- une terre près du Tuffeau.

L'EGLISE

La magnifique église Saint-Martin de La Bruère, classée Monument Historique depuis le 11 décembre 1912 en totalité, offre un contraste puisqu'elle comporte deux parties principales datées l'une du XI° siècle et l'autre du XVI° siècle.



Cependant, ce monument comporte encore des vestiges bien antérieurs au XI° siècle. En effet, sur le mur sud, à droite de la petite porte d'entrée latérale (n°8 du plan) figure dans un bon état de conservation la forme d'un antique portail, toujours visible malgré un blocage de maçonnerie ultérieur.

Le grand cintre qui le surmontait, avec son tympan formé d'un damier de losanges, également en pierres blanches (n°1 du plan), atteste une construction de l'époque carolingienne, datant du VIII° ou IX° siècles (18).

Autour des années 830, des invasions de bretons puis de normands ravagèrent la vallée du Loir. Ce portail apparent et probablement des parties de murs de la nef cachées sous les enduits successifs, témoignent de l'église primitive qui fut alors en partie détruite.

L'église du XI° siècle

Le calme revenu - fin XI° - XII° siècle - on reconstruisit l'église dans le style du temps. Elle eut des proportions modestes : un grand rectangle avec reprise partielle des murs primitifs. L'entrée romane primitive au bas de cette nouvelle nef (n°7 du plan) n'a pas été conservée. En effet, en 1855, un porche de plein cintre, construit en pierre de Morier vint remplacer l'ouverture originelle.

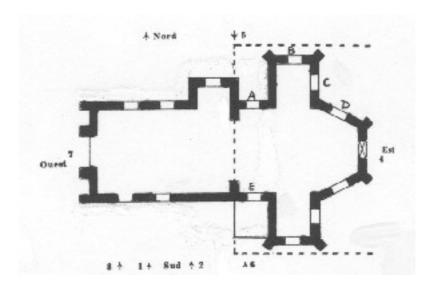
Par contre dans les murs sud et nord de la nef, on devine, assez hautes et quoique bouchées, les étroites fenêtres de cette époque (n°2 du plan). Les diverses ouvertures existantes actuellement dans la nef ont pour la plupart été réalisées ou remaniées au XIX° siècle.

L'église du XVI° siècle

Le choeur et le transept furent construits lors de la renaissance entre 1530 et1560.

L'ensemble a été construit comme l'avait été l'église carolingienne en pierre de tuffeau du pays, pierre tendre qui a été enduite d'un mortier à la chaux pour la protéger.

Le sanctuaire à trois pans est renforcé par des contreforts pour supporter la poussée des voûtes assez élevées - bien plus que la nef romane d'où un contraste - et permettre de plus grandes fenêtres. L'arc qui sépare la nef ancienne romane du nouveau choeur a été renforcé par une pile avancée d'un mètre à l'intérieur.



Les voûtes du choeur et du transept sont dans un style de transition entre le plein cintre et l'ogival. Bâties en pierres de tuffeau rectangulaires jointées à la chaux, elles reposent sur un tissu serré d'arceaux.

La sacristie se trouvait auparavant du côté nord (n°5 du plan). Elle fut transférée en 1828 du côté sud (n°6 du plan).

Le choeur est très bien éclairé, des fenêtres relativement hautes ayant été pratiquées : 2 dans l'avant-choeur, 2 dans chaque transept et 3 dans le sanctuaire. La fenêtre centrale du sanctuaire vers l'est (n°4 du plan) a été postérieurement obstruée pour y adosser un retable au XVII° siècle.

Les vitraux

Les neuf fenêtres renaissance furent garnies de vitraux peu de temps après leur construction (1575 d'après Legeay). Il semble que le programme iconographique initial ait été bouleversé à plusieurs reprises et même amputé puisque certaines fenêtres sont aujourd'hui garnies de verre blanc. (45)

Ces vitraux ont été classés au titre des Monuments Historiques bien avant le bâtiment lui-même, dès 1889.

Aujourd'hui, partant de la gauche vers la droite, nous lisons :

- dans la première fenêtre avant le transept nord : une *Annonciation* avec à côté une *Visitation (A sur le plan)*,
- dans le transept nord, sur la moitié gauche de la fenêtre nord : *l'adoration des bergers* ou *nativité* ; l'autre moitié est vide (B sur le plan),
- dans la fenêtre est : Jésus au milieu des docteurs et l'entrée à Jérusalem (C sur le plan),
- dans le sanctuaire, seule la première fenêtre possède des vitraux ; ils y ont été vraisemblablement ramenés, et ceux du XVI° siècle n'occupent que la partie haute : à gauche *l'agonie de Jésus au jardin des oliviers*, à droite *le baiser de Judas*. Les vitraux de la partie basse ont été insérés au XIX° siècle dans les parties manquantes : Saint-Martin partageant son manteau et une veillée du chevalier (D sur le plan).
- les autres ouvertures du sanctuaire comme du transept sont dépourvues de vitraux. Seuls demeurent 2 fragments : une vierge couronnée à l'enfant et dans un cercle une colombe blanche rayonnante sur un fond jaune,
- enfin, à droite dans l'avant-choeur la prédication de Saint-Jean Baptiste (E sur le plan).

Diverses armoiries figurent dans l'église. Les armes d'Averton de gueules à trois jumelles d'argent, représentées page 14, se retrouvent au dessus de plusieurs vitraux, complètes ou en mi-partie avec d'autres armoiries, les d'Averton seigneurs du Grand Perray aux XV° et XVI° siècles ayant participé financièrement à la reconstruction de l'église (19). Ceci semble d'autant plus probable que dans une pièce manuscrite citée par Legeay, figure le texte suivant : "...il y a des tombeaux dans les murs des deux côtés du choeur et les armes des anciens seigneurs du Grand Perray apposées sur les murs, voûtes et vitraux de la dite église ..."

Les autres armoiries sont d'argent à deux sautoirs de gueules et de gueules à un lion d'argent. Toutefois, il ne s'agit peut-être pas des armes originales car les réparations successives ont pu modifier les émaux et métaux primitifs. (49)

LES CLOCHES

Qu'elles annoncent les joies ou les deuils, qu'elles convoquent aux assemblées d'habitants ou qu'elles appellent à la solidarité devant les catastrophes, voire à chasser l'orage grondant au dessus du village, les cloches sont inséparables de la vie de la paroisse.

Les accidents qui leur survenaient nécessitaient parfois des refontes. Celles-ci s'effectuaient généralement sur place, une fois le marché passé avec le fondeur. Celui-ci après avoir déterminé le poids de la nouvelle cloche et acheté le métal nécessaire préparait les matières utiles à la confection du moule : terre glaise mêlée de beurre et de poil de veau, bourre, suif. Le combustible approché, il se mettait alors à l'œuvre. Nourriture et paiement des manoeuvres étaient à la charge des habitants.

On disait une messe le jour de la fonte afin d'en assurer le succès, comme il arrivait qu'on jetât des pièces d'or pour obtenir un meilleur son.

Le clocher en charpente et ardoise surmontant la nef, datant vraisemblablement du XV° siècle, comporte deux cloches. La seconde place, longtemps vacante, a été à nouveau occupée au printemps 1977 à l'initiative de l'abbé Boulay. L'autre cloche a été bénite le 28 septembre 1902, due à la générosité des paroissiens. Elle eut pour parrain Adolphe Robin (24).

La cloche bénite en 1902, pesant 162 kg, remplaçait celle qui occupait le clocher depuis 1784 et qui portait cette inscription : "J'ai été bénite par Mre Jacques Julien Henry L'Aigneau de Langellerie, curé de cette paroisse, nommée Jacques Martine par Mre Jacques de Frémentel, chanoine de Saint Martin de Tours, prévôt d'Angers, seigneur de cette paroisse et autres lieux, sous la gestion de Mre René Bodin, procureur de fabrique. Lejeune, fondeur "

LE CIMETIERE

Le cimetière entoure toujours l'église, chose devenue rare aujourd'hui, une déclaration royale de 1776 ayant fait obligation de transférer les cimetières en dehors de l'enceinte des paroisses afin d'éviter les risques d'épidémie.

La même ordonnance interdît les inhumations dans les églises elles-mêmes, chose qui, à La Bruère comme dans la plupart des autres paroisses, était réservé seulement à quelques personnalités, principalement les nobles et ecclésiastiques. Ainsi Jean de Marans, fils du seigneur de la Gagnerie fut-il inhumé en 1695 sous le banc de ses parents comme nous l'apprennent les registres paroissiaux : "Jean de Marans âgé de 13 ans ou environ est décédé en la foi de l'église après avoir reçu les sacrements le septième avril mil six cent quatre vingt quinze et le même jour a été inhumé dans notre église sous le banc de Maximilien de Marans, escuyer, et de défunte Hélène Daim son épouse ...".

LES CURES

- Laurent LETRALLE (1491)
- **Pierre de MERE** (1535), seigneur de Méré en Chenu, il légua par testament deux pièces de pré à la cure, à charge de services religieux.
- Jean RIBACIN (1554)
- Jacques CARTIER (1614-1655). Il décéda à La Bruère le 8 août 1655 : "Le huictiesme jour de oust mil six cent cinquante et cinq fut inhumé le corps de vénérable et discrez Mestre Jacques Cartier en son vivan curé recteur de l'église Monsieur Saint Martin de La Bruère. Le dict corps d'icelluy inhumé en la dicte église devaut lautel de la nostre dame par monsieur le curé de Nogent sur le Loir en compagnie de plusieurs prebtres. F. Cornuau, vicaire."
- VALLE (1656-1662)
- C. LAMBERT (1663-1668)
- **Jean NAIN** (1663-1676)
- Guillaume MAILLARD (1676-1677)
- LOUVEAU (1678-1680)
- Mathurin CHAMPION (1680-1709), décédé à La Bruère en 1709
- Louis PRUDHOMME (1709-1754), décédé à La Bruère en 1755
- Louis MASSE (1754-1781), décédé à La Bruère le 12 novembre 1781 à 57 ans.
- Jacques LAIGNEAU de LANGELLERIE (1781-1784). Né le 19 avril 1747 à La Flèche, il fut l'un des martyrs de la révolution. En effet, Monsieur Laigneau résigna la cure en 1784 et se retira à Angers où il devînt aumônier du carmel. Il refusa de prêter serment à la constitution civile du clergé. Après une période d'emprisonnement, il fut guillotiné le 14 octobre 1794 à 4 heures du soir sur la place du Ralliement à Angers. Ce fut le dernier supplicié d'une liste de 158 personnes qui connurent la même fin dans cette ville.
- **Jean-Pierre BRICHET** (1784-1792). Il fut qualifié de *semeur de troubles* par les autorités municipales car il demandait aux habitants de la commune de ne pas se rendre à la messe qui était célébrée par un curé qui avait prêté serment à la constitution civile du clergé. Tout comme le curé d'Aubigné et le recteur de Vaas, une décision des administrateurs du district l'obligea à quitter la commune (cf. page 38).

- **Joseph REJAUDRY** (1792-1806), c'était le curé constitutionnel, il décéda à La Bruère le 22 juin 1806.
- Jean-Baptiste RONDEAU (1806-1809)
- Joseph BOUCHARD (1809-1810), démissionnaire
- Ange-Louis LEPESCHEUX-HAUTCOUSIN (1810-1812)
- Vacance de la cure pendant 2 ans
- Louis FERRE (1814-1815), il fut ensuite nommé à Arthezé
- René OGER (1816-1822), démissionnaire
- Louis PIOGER (1822-1826), nommé ensuite à Vaas
- Julien LEFEBVRE (1826-1848), démissionnaire
- René QUIRIAU (1848-1851), nommé à Bossé le Sec
- Louis MESNET de la COUR (1851-1858), nommé à Clermont Créans
- François LERICHE (1858-1863), nommé à Sarcé
- Jean BROSSET (1863-1868), nommé à Ardenay
- Arsène BRAULT (1868-1878), décédé à La Bruère en 1878
- Louis FEUVRE (1878-1902), décédé à La Bruère en 1905
- René SIONNEAU (1902-1914), nommé chapelain des soeurs de la providence de Ruillé sur Loir
- Louis BASQUE (1914-1916), nommé à Verron

Ce fut le dernier curé résidant à La Bruère. La paroisse fut ensuite vacante. Desservie par Nogent sur Loir à partir de 1920, elle le fut ensuite par le curé de Saint-Pierre de Chevillé, **Monsieur l'Abbé BOULAY.**

82

LE PRESBYTERE

Le magnifique presbytère XV° siècle, à côté de l'église est aujourd'hui mis en valeur par la restauration effectuée.

Il fut vendu le 26 fructidor an IV comme bien national pour la somme de 1826 livres puis racheté par la commune autorisée par un décret impérial daté de Moscou (13). Aujourd'hui, ce presbytère est redevenu propriété privée, la commune l'ayant vendu en 1920.

Le 23 juin 1784, Jacques Laigneau de Langellerie, curé de La Bruère, fit une déclaration des biens appartenant à sa cure auprès de Messire Jacques du Frémentel, prévôt d'Anjou. Cette déclaration comporte en particulier une description du presbytère à cette époque :

"Aujourd'hui vingt troisième du mois de juin, mil sept cent quatre-vingt quatre, avant midi, par devant nous Louis Peuchien, notaire royal et tabellion de la sénéchaussée et siège présidial de La Flèche pour les résidences des paroisses de Chenu, La Bruère et Saint Germain d'Arcé, demeurant au bourg de Chenu, soussigné.

A comparu en personne Maître Jacques Julien Henry Laigneau de Langellerie, prêtre séculier, curé de la paroisse Saint-Martin de La Bruère, aussi en Anjou, y demeurant; lequel nous a déclaré tenir censivement de haut et puissant seigneur Messire Jacques du Frémentel, écuyer, ancien conseiller du Roy en sa cour supérieure de Blois, chanoine prébendé en la noble et insigne église de Saint-Martin de Tours, prévôt de la prévôté d'Anjou, en cette qualité seigneur des châtellenies de Chenu et La Bruère, dépendantes de la dite prévôté, les biens et domaines dont la teneur suit :

La maison presbytérale de la dite cure de La Bruère, composée d'une cuisine, un petit cabinet au nord d'icelle, un coulant, un cellier, une salle, un petit cabinet à côté, un autre petit cabinet à côté d'icelui cy dessus, un cabinet d'aisances, une chambre haute à cheminée appelée la chambre à l'évêque, deux chambres froides sur les dits cellier et salle, grenier comble sur icelle, un autre grenier sur les dites cuisines, et cabinet à côté, une galerie à l'occident de la dite chambre à l'évêque, un escalier en bois pour l'exploitation des dites chambres et greniers ; à l'occident du bâtiment ci-dessus est un autre bâtiment composé d'une grange dans laquelle est un pressoir, une écurie et une étable, grenier comble sur les deux derniers objets, couverts de tuiles et bardeau, deux toits à porcs en bas côté, un colombier à pigeons sous lequel est un grand portail, un petit bas-côté attenant au colombier cy dessus, une cour renfermée de murs, dans laquelle est un puits, un grand jardin renfermé de murs en partie, un vivier à poisson au bout côté d'occident, et nord une prée et garennes à conils le tout en un tenant contenant ensemble quatre arpents ou environ faisant une pointe du côté du midi joignant d'un côté du midi au chemin du bourg de La Bruère à Chenu en passant par la Chouannière ... "



Chapitre IV



LES METIERS

D'un relevé systématique des métiers mentionnés dans les rôles de taille (6) pour les années 1709, 1732, 1746 et 1771, il a été possible d'obtenir le dénombrement des métiers suivant, qui donne une image significative de l'activité professionnelle à La Bruère au XVIII° siècle. Les chiffres correspondent à des nombres de feux (5).

Agriculture	1709	1732	1746	1771
Bêcheurs	35	27	28	34
Closiers (28)	-	16	18	1
Laboureurs (29)	12	7	11	8
Fermiers	1	1	2	2
Exploitants	-	1	-	5
Journaliers	-	-	2	2
Vigneron	-	1	-	-
Divers	3	-	-	-
TOTAL	51	53	61	52
Auticanat Commona	1500	1500	1546	1551
Artisanat - Commerce	1709	1732	1746	1771
Charpentier	1	1	-	1
Charon	1	-	1	-
Couvreur	-	-	1	-
Fustier (30)	1	-	-	-
Maréchal	1	-	-	1
Tessiers (31)	2	4	-	-
Tonnelier	1	-	-	1
Marchand	1	1	1	-
TOTAL	8	5	3	3
		1	T	··
Autres	1709	1732	1746	1771
Pauvres	3	1	1	-
Procureur Syndic	1	-	-	-
Sacriste	1	1	1	1
Ecclésiastique	1	1	1	1
Nobles	3	3	3	3
Divers	5	10	3	18
TOTAL	14	15	9	23

73

73

78

73

Nombre total de feux :

Il apparaît nettement que le travail de la terre et les métiers qui en dérivent représentent l'activité principale de cette petite paroisse.

En effet, selon les années ce sont 65 à 90 % des chefs de famille qui occupent une activité liée à l'agriculture, les closiers et les bêcheurs étant les plus nombreux.

Le commerce et l'artisanat n'occupaient qu'une place peu importante : de 5 à 10 % des foyers. Ce quota étant d'autant plus relatif que les artisans cultivaient souvent euxmêmes un lopin de terre.

Les autres catégories d'habitants étaient toujours représentées en nombre constant : un curé et un sacriste assuraient le service de l'église ; 3 nobles occupaient respectivement les domaines du Grand Perray, de la Maison Rouge et de la Gagnerie.

Les pauvres étaient assez peu nombreux et tendent à disparaître à la fin du XVIII° siècle.

On constate que diverses professions ne sont pas représentées. Ainsi, il n'y a pas de moulin à La Bruère. La meunerie s'exerçait à Vaas, au bord du Loir. Il n'y avait pas davantage de maçon, de tanneur ou de tailleur d'habits.

Il est certain qu'au moins une auberge ait existé à cette époque à La Bruère, mais elle devait représenter une activité annexe pour son propriétaire et n'est donc pas mentionnée dans les rôles de taille. Ceci est d'autant plus probable que dans un acte du XVIII° s. (27) il est question d'un personnage "…logé en l'auberge ou pend pour enseigne l'image de la Sainte-Barbe…".



Le document reproduit dans les pages suivantes est le *Rôle de taille* de La Bruère pour l'année 1746. Il indique, pour chaque chef de famille de la paroisse, sa profession et le montant de son imposition (ce document peut être téléchargé sur le site internet consacré à l'histoire de La Bruère).

CHRONIQUE DE LA VIE QUOTIDIENNE

Cette chronique qui nous fait mieux comprendre quelle pouvait être la vie de nos ancêtres bruérois aux XVII° et XVIII° siècles a été réalisée principalement à partir des registres paroissiaux tenus par les prêtres, pour l'enregistrement des baptêmes, mariages et sépultures, mais parfois aussi pour commenter un fait ou un événement particulier.

1617

La nouvelle sage-femme paroissiale prête serment auprès du curé :

"le quinzième jour de novembre l'an mil six cent dix sept s'est comparue par devant moi Jacques Cartier, prêtre curé de l'église Monsieur Saint Martin de La Bruère, Jeanne Genest, veuve de feu Marc Doussard, pour être reçue en la charge de sagefemme, suivant les ordonnances de Monseigneur d'Angers. Laquelle, après l'avoir bien interrogée de sa croyance et forme de baptême, après l'avoir trouvée capable et pris le serment d'elle de bien s'apporter en la dicte charge et n'y mettre aucun abus, donc je lui ai permis de faire la dicte fonction. Fait le jour et an que dessus, témoin moi soussigné. Jacques Cartier "

A cette époque il n'y avait pas de chirurgien pour assister aux enfantements dans les paroisses comme La Bruère. Seule la sage-femme, généralement proposée par les femmes de la paroisse, venait en aide aux femmes enceintes.

1661

La crise de l'avènement, qui fut la plus redoutable catastrophe qu'ai connu l'Anjou aux XVII° et XVIII° siècles, frappe la Bruère.

Ainsi, ce sont 11 paroissiens qui disparurent en 1661 - principalement en août et septembre - 5 en 1662 et 10 en 1663, soit en moyenne 3 fois plus de décès qu'une année normale à cette époque.

En effet, la récolte de 1660 avait été médiocre, sur l'ensemble de la région, et celle de 1661 catastrophique à la suite des pluies continuelles de l'été. Les résultats, comme on l'a vu, ne se firent pas attendre et nous montrent à quel point le dérèglement des saisons pouvait avoir des conséquences dramatiques entraînant famine et disette (56).

1666

"On vit cette année pour la première fois le Loir porter des bateaux marchands" (51)

1673

Des inondations se produisent dans la région. En effet, une famille de Vaas vient faire baptiser sa fille à La Bruère "à cause des grandes eaux " qui empêchent vraisemblablement le père de se rendre à l'église de sa paroisse.

1685

Monseigneur l'évêque d'Angers est à La Bruère où il vient confirmer les 5 *escolliers* et *estudiants* du presbytère de La Bruère, âgés de 9 à 17 ans.

1694

Le XVII° siècle touche à sa fin, et alors que le faste continue à prédominer à Versailles où règne Louis XIV, la vie dans les campagnes reste fort difficile : une nouvelle crise tragique, conjuguant famine et épidémie, ravage à nouveau l'Anjou, entraînant une forte hausse du prix des céréales. Les conséquences ne tardent pas à apparaître :

En 1694, alors que l'on relève en moyenne 7 décès par an à cette époque, ce sont 20 habitants qui seront inhumés à La Bruère, parmi eux Pierre Gaudin, alors curé de Chenu.

L'année suivante 1695, ce sont encore 20 sépultures que l'on relève sur les registres paroissiaux et de nombreuses familles perdent plusieurs de leurs membres. Ainsi Maximilien de Marans, seigneur de la Gagnerie enterre-t-il deux de ses fils, âgés de 13 et 15 ans, à quelques jours d'intervalle en 1695.

1709

Le XVIII° siècle débute par une nouvelle catastrophe climatique : de mémoire d'homme, la France subit l'un des hivers les plus rigoureux qui soient et La Bruère connaît une augmentation notable du nombre de décès de ses paroissiens.

1723

"L'année 1723 a été si sèche que de mémoire d'homme on n'en a point vu une semblable. Il n'a point tombé d'eau depuis le mois de mars jusqu'après la Toussaint. Encore aujourd'hui la terre est restée sèche qu'elle n'est ordinairement au mois d'août. Il n'y a point eu de menus grains, ni foins. Le beurre vaut 14 à 15 sols la livre. Le bledseigle 42 sols le boisseau. Le vin dont il n'y a pas eu abondance est excellent. Le bled semé n'a levé que dans les raies des sillons. Depuis les pluies qui sont venues, il commence à lever. L'hiver continue à être sec et peu froid " (52)

Cette note confirme et explique la crise de subsistance qui va survenir en 1724 et qui touchera une nouvelle fois fortement La Bruère. Sur les 3 années 1724-1725-1726, ce sont au total 50 paroissiens qui seront inhumés, pour une population d'environ 300 habitants.

1740

Un hiver rigoureux lié à une grippe pulmonaire ont de nouveau des conséquences désastreuses et la paroisse enregistre un grand nombre de décès avec une pointe à 28 décès en 1741, soit 4 fois plus qu'en temps normal. Les mêmes constatations peuvent d'ailleurs être faites dans les autres paroisses de la région, toutes aussi touchées.

1788

Alors que le siècle touche à sa fin et qu'une révolution se prépare, l'hiver " très long et très froid " de 1788 ne tarde pas à apporter ses néfastes effets : sur les 2 années 1788 et 1789, 27 paroissiens décédèrent.



DU MARIAGE: TRAITS DE SOCIETE & MENTALITES

Les registres paroissiaux sont, par les actes qu'ils contiennent, une source importante d'information pour l'ancien régime.

Les actes de mariage en particulier, par les divers renseignements qu'ils comportent nous permettent de dégager des enseignements sur la vie de nos ancêtres aux XVII° et XVIII° siècles.

Ces actes rédigés par les curés contenaient généralement la date précise de la célébration du mariage ainsi que la paroisse d'origine des époux et parfois l'âge des mariés. Le curé indiquait si les époux savaient ou non signer.

L'étude des 511 mariages contractés à La Bruère entre 1642 et 1792 a permis de dégager des traits de société intéressants.

L'âge au mariage

Le mariage, contrairement à ce que l'on imagine parfois, n'intervenait pas très tôt dans la vie : entre 1723 et 1742, l'âge moyen des hommes lors du mariage était de 28 ans et celui des femmes de 29 ans

Les âges relevés pour la période 1783 - 1792 ne diffèrent guère, même si l'on note une légère baisse de l'âge des femmes : 27 ans pour ces dernières, contre 28 ans pour les hommes.

L'origine géographique

Les statistiques sur la paroisse d'origine des époux sont également riches d'enseignements, même si quelques omissions ou erreurs de rédaction du curé peuvent avoir légèrement biaisés les résultats : sur les 1022 conjoints épousés aux XVII° et XVIII° siècles, 73 %, soit près des _, sont originaires de La Bruère.

Sur les 278 conjoints qui sont étrangers à la paroisse, 240, soit 9/10, sont originaires d'une paroisse située à moins de 15 kilomètres de La Bruère (un tiers des époux étrangers à la paroisse viennent de Vaas ou Chenu). Le conjoint le plus éloigné, qui vient épouser Louise de Bonnétat, fille du seigneur du Grand Perray, est originaire de La Rochelle.

L'endogamie paroissiale (importance des unions à l'intérieur d'un groupe donné) était donc particulièrement importante à La Bruère où la communauté vivait relativement repliée sur elle même. L'étude des noms de familles les plus souvent rencontrés sous l'ancien régime conduit d'ailleurs aux mêmes conclusions.

Familles et patronymes

Une étude portant sur les noms des 1022 mariés et mariées dans la paroisse de 1642 à 1792 a permis de dégager, parmi les 360 patronymes rencontrés, ceux cités le plus souvent :

 Bourgoin 	cité 38 fois	• Doucet c	ité 14 fois
 Thoré 	35	Erat - Erard	13
 Menant 	37	 Durand 	13
 Houdin 	26	 Houllard 	12
 Bertin 	18	 Gaudin 	11
 Trepereau 	18	 Boestard 	11
 Robin 	17	 Baudin 	10
 Bardet 	16	 Huzard 	10
 Fourmond 	15	 Juliot - Jeliot 	10
 Cartier 	15	 Hurson 	9

Ces 20 noms dont on peut constater qu'ils existent toujours dans la région aujourd'hui, pour la plupart d'entre eux, représentaient à l'époque, à eux seuls, 1/3 des patronymes des mariés, ce qui montre bien combien l'on voyageait peu, préférant s'allier avec des proches, quitte à demander une dispense lorsque l'on épousait un cousin ou une cousine.

Quand se marier?

Un autre enseignement intéressant peut être tiré : l'importance des croyances et des saisons sur la vie des paroissiens à cette époque. En effet, l'étude du moment choisi pour se marier est révélateur des moeurs d'alors : le tableau ci-dessous donne la répartition par mois des mariages aux XVII° et XVIII° siècles.

Mois	Taux	
Janvier	10 %	
Février	15 %	
Mars	0,6 %	
Avril	4 %	
Mai	6 %	
Juin	13 %	

Mois	Taux
Juillet	27 %
Août	6 %
Septembre	4 %
Octobre	4 %
Novembre	10 %
Décembre	0,4 %

On constate que le mariage avait lieu hors des grandes périodes de *temps clos* interdites par l'église, principalement le carême (du jour des cendres vers le 20 février à l'octave de Pâques vers le 7 avril) et l'avent (du 1er dimanche de décembre jusqu'au jour des rois)

Il avait également lieu en dehors des grands travaux agricoles, tels que les vendanges (à partir de septembre) et les moissons. Quant au mois de mai, il passait souvent pour porter malheur.

LA VIE DE LA COMMUNE

La 1ère municipalité bruéroise, présidée en 1792 par Julien Robin, avait fort à faire en cette période. Il lui fallait planter l'arbre de la liberté, réglementer le culte, interdire les sonneries de cloche et recevoir le serment civique des prêtres et des fonctionnaires.

La municipalité de La Bruère connut d'ailleurs des difficultés avec Jean-Pierre Brichet, curé depuis 1784 et qui prêta serment à la constitution civile de clergé avec peu d'enthousiasme. Le réquisitoire dressé en janvier 1792 à l'encontre du curé est éloquent :

"Le fanatisme est un des moyens les plus actifs dont les ennemis de la constitution fassent usage pour troubler l'ordre public. Les prêtres non sermentés profitent de la faiblesse et de l'ignorance des gens de la campagne pour les diviser et, causes du trouble et de la dissension, les ménages les plus unis sont en divorce.

"Les habitants de la paroisse de La Bruère sont les victimes des intrigues sourdes et criminelles du sieur Pierre Brichet, leur curé, qui prêche la désobéissance à la constitution et aux lois qui en sont émanées. Il a sollicité d'un des soussignés Maire de la dite paroisse de rétracter son serment civique. Il ne cesse de travailler les hommes, les femmes et les enfants en leur disant qu'il vaudrait mieux qu'ils se passassent d'aller à la messe que d'entendre celle d'un prêtre sermenté; que les prêtres sermentés sont sans pouvoir pour administrer les sacrements. Et c'est au tribunal de la confession dont il abuse, qu'il tient un discours pernicieux.

"Il est grand temps Messieurs, que vous fassiez usage de l'autorité qui vous est confiée pour venger les lois outragées par un prêtre fanatique qui est parvenu à établir le schisme dans une paroisse qui avait toujours été paisible et bien unie ...

"Les soussignés citoyens actifs de la dite paroisse vous décrivent formellement, messieurs, les faits et espèrent que vous déploierez sans délai le glaive de la loi sur un perturbateur public qui menace et méprise l'autorité hiérarchique constitutionnelle au point de s'être refusé à annoncer et même à solenniser la fête patronale du diocèse du département malgré l'injonction de Monsieur l'évêque constitutionnel, laquelle lui a été notifiée par le maire de la paroisse ; à laquelle il a répondu qu'il ne reconnaissait pas l'évêque constitutionnel du département de la Sarthe ..."

Cet exposé en forme de réquisitoire signé par Julien Robin, Maire, et une dizaine d'autres citoyens semble convaincre les membres de l'administration du Directoire, puisque ceux-ci condamnent Jean-Pierre Brichet "à sortir de la dite paroisse de La Bruère dans trois jours de la dite notification et de se rendre dans une des villes du département de la Sarthe et mieux même sortir du département".

Le curé ne quittera cependant pas la commune et une seconde décision prévoyant l'utilisation de la force publique sera prise quelques temps après.

La municipalité devait également organiser la Garde Nationale car l'insécurité régnait dans la campagne. En septembre 1796, celle-ci était composé de :

- René Morice
- François Hamet
- Nicolas Coueffeteau, fils
- Charles Thoré, de Vernaudet
- Louis Porcheron, fils
- Urbain Broissin
- Michel Robin
- Julien Dufour
- Jacques Durdens

La révolution entraîna également des changements concernant la propriété. Ainsi certains biens appartenant au clergé furent mis en vente aux enchères à des particuliers.

A La Bruère, plusieurs Biens Nationaux furent vendus dans ces conditions :

- le terrain nommé "la closerie des chapelles" en 1791,
- la chapelle du Grand Perray en 1794 à Monsieur Vergnaud,
- le presbytère à Laurent Hamard en 1796,
- le domaine de la Chaise à Jacques Faillaufez.

LA CHOUANNERIE

Durant l'année 1799 la présence des chouans est régulièrement signalée dans les communes de la région. Ces derniers, opposés au nouveau pouvoir politique républicain entendaient lutter contre la suppression de la royauté. Divers courriers et rapports de cette époque adressés au Préfet de la Sarthe attestent de la présence des chouans à La Bruère (59).

Ainsi Jacques Faillaufez, acquéreur du domaine de La Chaise appartenant auparavant aux moines de St-Martin de Tours, cultivateur à La Bruère, écrit-il au Préfet en lui précisant que "sa fortune mobiliaire a été mise au néant par les chouans qui ont existé dans la commune pendant les premiers mois de l'an VIII" (fin 1799).

Les chouans devaient certainement reprocher à ce dernier d'avoir acquis le domaine de La Chaise, bien appartenant auparavant aux moines de Tours. La chouannerie était bien entendu hostile à la vente des Biens Nationaux qui dépossédait le clergé.

Un rapport municipal du 30 messidor an VIII (juin 1800), nous confirme les faits :

"... les troubles de la guerre civile occasionnés par les chouans dans notre commune font une perte de 600 Francs au moins, non compris celle des acquéreurs de biens nationaux..."

Les chouans abattirent à cette occasion *l'arbre de la liberté*, indicatif de la République française, qui avait été planté le 28 ventose an VI (février 1798) et qui fut remis en place le 22 frimaire an IX (novembre 1800).

Les chouans n'étaient pas les seuls responsables des troubles. En effet, le rapport précise plus loin :

" ...par suite des chouans la troupe républicaine s'étant portée dans notre commune, a pillé en différents endroits dans notre bourg, notamment chez le citoyen Rejaudry, ex prêtre de la commune, pour une somme de 200 Francs..."

La chouannerie continuera à faire parler d'elle jusqu'à la fin du mois de novembre 1799. Depuis le 9 novembre de cette même année, un certain Général Bonaparte avait pris en main les destinées de la France ...



Chapitre VI



DE L'EMPIRE A LA CINQUIEME REPUBLIQUE

1801

Ouvrons cette chronique par un arrêté du conseil municipal (17) signé par Julien Robin, Maire de la commune (14) :

"Du 17 pluviose an IX, nous, Maire et adjoint au nom de la loi sommons les citoyens du Grand Perray Dupieu Le Laire et Pierre Gentil de tuer chacun leur chien qui ont été mordus d'un mauvais chien enragé et dans le délai de vingt-quatre heures, de quoi nous requerrons les gendarmes de le tuer, et du même jour, nous avons donné le même ordre au citoyen Louis Collas demeurant au Grand-Chênay de tuer ou faire tuer son chien ou faute de quoi nous prendrons des précautions pour le faire tuer."

1809

La paix n'est semble-t-il pas revenue puisque le maire prend un arrêté : "...désirant que la tranquillité de cette commune ne soit pas troublée par l'apparition et séjours des brigands et déserteurs". En outre, la cloche devra être sonnée lors de l'arrivée d'hommes armés ou de vagabonds et il ne devra pas être accueilli d'étrangers non porteurs de passeports.

1810

Un document conservé au Archives Départementales nous renseigne sur l'état du bourg en cette année :

- "L'église est vaste pour la population, elle est belle et en bon état. On y voit des bancs et bancelles qui produisent environ 60 Francs.
- "La rente qui est due par la fabrique étoit assise partie sur des biens nationaux qui ont été vendus dégrevés de toutes charges, celle assise sur d'autres biens à été transférée à l'hospice de Château du Loir.
- "Le presbytère fut vendu par le département à M. ... qui l'a vendu à M. Joseph Jaudry qui l'a donné à Demoiselle Marguerite Suzanne de Vanne. Il est raisonnablement vase, il y a un jardin d'environ 33 ares. Mlle Devannes est disposée à le vendre.
- "Le cimetière contient environ 15 ares, clos de murs en passable état. Il est autour de l'église au côté nord du bourg qui est composé de 12 feux assez éloignés les uns des autres, il peut rester sans inconvénient.
- "Cette petite commune pourrait être reliée à Nogent : on objectera que le chemin que l'on suit ordinairement du bourg de la Bruère à celui de Nogent arrive sur les bords d'un petit bras du Loir, le chemin passe par Pierre Fine, où on est gêné par les crues mais on peut y aller par la Maison Rouge et les autres parties hautes de la commune.
- "J'ai fait avec Monsieur l'adjoint la visite des rues du bourg qui sont encombrées de fumier et bois, nous avons ordonné l'enlèvement de suite."

Le même état du bourg nous fournit la liste des chemins vicinaux à cette époque :

- celui de la Bruère à Vaas vers le nord, longueur sur la commune 500 mètres, largeur 4 mètres, elle devrait être de 6 m, le fond est grave et solide,
- celui de la Bruère à Nogent et Montabon vers le nord-est, longueur sur la commune de 2500 m, sa largeur varie de 3 à 6 mètres. Il devrait en avoir une uniforme de 6 m. Le fond est passablement solide, seulement un ruisseau gène le passage à Pierre Fine lors des crues,
- celui de la Bruère à Saint-Aubin vers le sud-est, longueur sur la commune 2 km, sa largeur varie de 3 à 6 mètres, le fond est grave et solide,
- celui de la Bruère à Chenu vers le sud, longueur sur la commune 2 km, sa largeur varie de 3 à 6 mètres, la dernière moitié de la longueur, celle qui est vers le sud devrait être encaissée le fond étant mauvais,
- celui de la Bruère à Saint-Germain vers le sud-ouest, passant par la Guerière, longueur sur la commune 1500 mètres, sa largeur varie de 3 à 6 mètres, le fond est passablement solide, seulement il faudrait encaisser 200 m de longueur en proximité du lieu de Rillé et de celui du Petit Cormier, mais il faudrait procurer un écoulement aux eaux qui couvrent une majeure partie de ce chemin.

1820

Les registres de délibérations nous fournissent la liste des 10 propriétaires les plus imposés de la commune susceptibles de faire partie des 10 adjoints au Conseil Municipal :

 Jacques Faillaufez 	1451,58
• Serpin - Dugué	597,22
 Jacques de Savonnières 	348,43
 René Durand 	143,51
 Charles Philoche 	150,00
 Louis Dufour, maréchal 	87,90
 Charles Lecoy, à Vaas 	81,41
 Jacques Guimier 	69,57
• Couet, ex-notaire à Vaas	55,96
• Benoît Philoche, de Château	52,70

On constate qu'il y avait une très grande différence entre les impôts dus par les habitants de la commune. Les trois premiers propriétaires les plus imposés sont les détenteurs des domaines de la Chaise, le Grand Perray et la Maison Rouge.

1828

Le conseil municipal approuve l'établissement à chenu de 2 foires annuelles pour l'avantage que cela procurera aux habitants de La Bruère.

1830

Monsieur Pesche, dans son dictionnaire du département de la Sarthe fait des éloges sur l'entretien des chemins communaux : "...grâce aux soins donnés par le maire, Monsieur de Savonnières à cette branche importante d'administration, il n'est pas de commune dans le département où les chemins vicinaux soient en meilleur état. Cela est frappant au point de distinguer facilement le passage de cette commune, dans plusieurs de celles qui la circonscrivent."

La rétribution pour l'instruction des enfants est fixée à 1 Franc par enfant fréquentant l'école du village.

1836

La commune ne mérite plus d'éloges sur l'état de ses chemins :

"Les routes sont dans un tel état de dégradation que dans beaucoup d'endroits, les voitures ne peuvent plus passer sans courir de risque et que par conséquent la communication avec les communes voisines sera bientôt interrompue si un prompt remède n'y est pas apporté "

1839

Le conseil "manifeste l'intérêt qu'il y aurait à avoir sur la commune la route de grande communication d'Ecommoy à Château la Vallière, mais les chemins vicinaux étant dans un état le plus triste ... la commune ne peut plus faire de sacrifice".

1840

"Considérant que les chemins vicinaux ont un pressant besoin de réparation, le conseil est d'avis que les habitants de la commune soient soumis à une prestation de 3 journées de travail et que la même prestation soit appliquée aux animaux et autres objets "

1845

Le conseil municipal " désire que le chemin de fer de Paris à Rennes passe par Le Mans et supplie Monsieur le Préfet d'employer tous les moyens qui sont en son pouvoir pour l'obtenir"

1846

Il y a à La Bruère une douzaine de familles qui ne mendient pas mais qui sont dans l'indigence.

1852 - 14 octobre

"Le conseil municipal inspiré par un juste sentiment de reconnaissance saisit avec empressement l'occasion qui lui en est faite pour témoigner au prince Louis Napoléon ses vives sympathies et lui voter les remerciements pour l'acte du 2 décembre " (7).

"Puis s'associant aux voeux du conseil d'arrondissement il demande la proclamation de l'empire héréditaire et le voyage du prince pour venir visiter le collège de La Flèche"

1852 - 5 décembre

"La lecture du décret annonçant les résultats du plébiscite des 21 et 22 novembre -Louis Napoléon Bonaparte est empereur des français sous le nom de Napoléon III - sur la place publique a été suivie du cri de "vive l'empereur" mil fois répété par une population enthousiaste... Une somme de vingt Francs a été convertie en pain pour les pauvres distribué immédiatement... La journée s'est terminée par des jeux et réjouissances inaccoutumés." (8)

1855

A compter du 7 janvier, la commune accorde 20 kg de pain par semaine pour les malheureux.

"Le conseil sous le poids d'une émotion que la plume est impuissante à décrire témoigne hautement son indignation contre les auteurs de l'odieux attentat du 14 janvier. Reconnaissant même encore en cette circonstance la protection de la divine providence, le conseil adresse au ciel l'expression de sa plus vive reconnaissance pour avoir préservé les jours précieux de sa majesté "(9).

1861

Pour réaliser le chemin vicinal de La Bruère à Saint Aubin, Monsieur de Jourdan offre à la commune de donner la moitié de la somme et de lui prêter l'autre moitié sans intérêts.

1872

La somme de 182 francs est accordée à la commune comme indemnité pour les frais de l'occupation prussienne. La même année est allouée une somme de 90 francs pour indemnité relative à l'occupation allemande.

1881

"Le conseil est favorable à l'implantation d'une halte sur le chemin de fer de Saumur à Château du Loir qui porterait le nom de "La Bruère - Saint-Aubin" et même d'une station à cause de la facilité que cela donnerait pour le transport des marchandises et des bagages "C'est là le premier progrès moderne qui verra le jour à La Bruère.

1887

Le conseil à l'unanimité expose qu'il serait nécessaire d'installer une boîte aux lettres et un bureau télégraphique à la halte de *Saint-Aubin - La Bruère*, la commune étant en effet à 5 km du bureau de Vaas qui dessert la commune.

1889

Le conseil réaffirme qu'il souhaiterait voir la halte de *Saint-Aubin - La Bruère* remplacée par une gare qui se trouverait au milieu d'un pays très productif et aurait certainement un trafic considérable.

1907

Sur la proposition de monsieur le maire, le conseil municipal prie M. le Préfet de bien vouloir accorder une subvention à la petite commune de La Bruère pour l'aider à célébrer dignement la fête nationale du 14 juillet. Une décision prise la même année demande que la commune soit rattachée au réseau téléphonique départemental.

1913

Le conseil considérant qu'à La Bruère le nombre de débits de boisson a été décroissant puisque de 4 il est passé à 2 émet l'avis qu'il n'y a pas lieu de fixer un périmètre limitant l'ouverture de nouveaux débits de boisson.

1916

Le bourg compte 4 commerces : 2 cafés et 2 épiceries. L'une de ces épiceries est visible à gauche sur la carte postale ci-contre, et la seconde se trouvait à l'entrée du bourg à gauche en venant de la Maison Rouge. Toujours sur la carte postale ci-contre représentant le bourg en 1916 on reconnaît de gauche à droite Mme Courault l'épicière, Geneviève Robin, arrière grand mère du rédacteur de cette monographie, avec sa fille Antoinette Ragot, Germaine Poirier, Marie Jarossay, Marie Brard, Madame Fouquet

tenant par la main ses 2 enfants, deux enfants du bourg, puis Renée Robin sœur de Geneviève.

1918

La première guerre mondiale est terminée. La Bruère fait ses comptes : 12 enfants de la commune sont tombés au Champ d'Honneur.

1919

Chaque jour, sur la ligne Paris - Bordeaux, 2 à 3 trains dans chaque sens s'arrêtaient à la halte et, la même année pour faire le parcours de Paris-Montparnasse à La Bruère il en coûtait 31,55 francs en 1ère classe, 23,40 francs en 2nde classe et 15,25 francs en 3ème classe. Le trajet, soit 222 km, demandait alors près de 8 heures de train omnibus.

1919

Le conseil municipal "tient à envoyer à l'armée américaine et à son chef le Général Pershing avant son départ pour l'Amérique ses biens sincères remerciements pour l'appui qu'elle a bien voulu prêter à la France et à ses alliés pendant la lutte terrible qu'il a fallu soutenir contre l'allemand envahisseur de 1914-1918. Il remercie également et du fond du cœur la nation américaine toute entière pour le concours moral et financier qu'elle a bien voulu apporter à notre pays si cruellement éprouvé et, fier de sortir de cette lutte victorieuse, vive le Général Pershing et vive le Président de la république américaine" (10)

Il est décidé la même année d'élever un monument à la mémoire des soldats tombés au Champ d'honneur des guerres 1870-1871 et 1914-1918. Une souscription est lancée qui permet de recueillir 1300 francs. Le monument sera inauguré le 11 novembre 1920

1920

L'imposition des chiens est fixée comme suit :

chiens d'agrément 20 francs
chiens servant à la chasse 10 francs
chiens de garde 5 francs

1929

Une cabine téléphonique est installée chez le cafetier buraliste.

1932

Pour éviter tout risque de confusion, le conseil municipal prend une résolution décidant que la commune portera désormais le nom de La Bruère sur Loir.

Cette même année sera réalisée l'électrification des bâtiments communaux et des rues.

1946

Les ressources budgétaires étant insuffisantes est instituée pour 1946 et les années suivantes une taxe sur les voitures fixée à 60 F, et sur les chevaux fixée au même taux.

1955

Le conseil municipal proteste contre la suppression de la gare de St-Aubin - La Bruère.



LA MAIRIE

Avant la révolution, le terme de "mairie" quand il existait, n'avait pas sa signification actuelle. Il n'était pas non plus question de "commune", mais de "paroisse". Les décisions d'intérêt général étaient prises par les habitants convoqués au son de la cloche, après l'office religieux.

Lors de sa création la municipalité se réunissait dans l'église, mais il fut rapidement nécessaire de posséder une "chambre commune", notre actuelle mairie. Jusqu'en 1833 il semble que la mairie n'eut pas d'emplacement bien défini. Elle fut installée dans différentes maisons du bourg et même probablement dans la demeure du Maire.

Le 30 mai 1833, le conseil municipal fait observer au Préfet de la Sarthe : "...nous n'avons point de local pour pouvoir avoir une maison commune, que les bâtiments qui composent notre bourg appartiennent aux gens qui les habitent et ne sont point susceptibles d'être affermés, et par cette même raison nous sommes dans l'impossibilité de nous procurer une maison commune..."

Le conseil demande donc au Préfet l'autorisation de bâtir la mairie dans une parcelle prise dans le terrain presbytéral. Il ne sera pas donné suite à ce projet et ce n'est qu'en 1860 lors de la construction de l'école, qu'une petite pièce sera réservée pour servir de *maison commune* dans les locaux de l'école.

Après un projet de construction en 1913 qui n'aboutira pas, c'est finalement en 1920 que la mairie trouvera son emplacement actuel dans les anciens locaux du Cabaret de la gaieté: "...le conseil décide d'acheter une maison sise au bourg comprenant au rez-de-chaussée une pièce de 7,50 m sur 6 m à l'état du neuf, éclairée par quatre fenêtres et au premier étage, une pièce pouvant servir de grenier, le tout appartenant à M. Adolphe Robin ". Le bâtiment fut acquis pour la somme de 3000 francs.

LES MAIRES

Julien Robin (1792-1793)

Républicain convaincu, né en 1757 à Brêches, il était fils de René Robin et de Louise Voisin. Il mourut le 15 novembre 1831 à La Bruère, après avoir exercé le métier de laboureur. Son fils, son petit-fils, et son arrière petit-fils Adolphe Robin, devaient assurer quant à eux les fonctions d'adjoint au maire (14).

Jean Lucas (1800)

Fils de Jean Lucas et Jeanne Chailloux, il épousa Jeanne Houdin le 22 novembre 1784 à La Bruère où il fut maçon jusqu'à son décès le 27 décembre 1818 (14).

Julien Robin (1801-1802)

Ce fut son deuxième mandat.

Jacques de Savonnières (1802-1830)

Le marquis de Savonnières était né vers 1773 et décédé en 1837 à La Bruère. Il épousa en 2nde noce Henriette Nepveu, qui lui donna 2 filles. L'aînée, Catherine Mathilde en épousant un de Jourdan donnera naissance à la branche de Jourdan de Savonnières qui donnera par la suite 2 maires à la commune.

Pierre Bruzeau (1830-1836)

Louis Dufour (1836-1837)

Né en 1765 il était fîls de Louis Dufour et Michèle Rouger. Il était l'époux d'Anne Fleureau. Il décéda en 1849 à La Bruère où il était maréchal-ferrant (14).

Pierre Virette (1837-1848)

Il exerça tout d'abord les fonctions de maire par intérim de 1837 à 1839. Ce n'est qu'à partir de cette date qu'il fut officiellement maire de La Bruère.

René Bossay (1848-1864)

Augustin de Jourdan de Savonnières (1864-1884)

Châtelain de Maison Rouge né le 9 mars 1833 à La Bruère, il était le petit fils de Jacques de Savonnières maire au début du XIX° siècle. Sous son mandat de nombreuses actions furent entreprises en vue de valoriser la commune.

Jean-Baptiste Robineau (1884-1900)

Edouard Hurson (1900-1925)

Pierre Sartron (1925-1947)

Emile Robineau (1947-1954)

Jacques de Jourdan de Savonnières (1954-1955)

Petit-fils d'Augustin, il fut le dernier descendant de la branche de la Maison Rouge.

Adrien Gautier (1955-1959)

Albert Cormier (1959-1983)

Bernard Gervais (1983-)

હ

L'ECOLE

Dès 1680, on trouve trace d'une "école" à La Bruère. En effet, à la date du 8 novembre de cette année figure dans les registres paroissiaux l'acte de sépulture de Charles Boullian, âgé de 7 ans et qui est qualifié par le curé "...d'escollier en notre presbytère, fils de Charles Boullian, marchand de la ville du Lude...".

La qualité de marchand du père semble expliquer la possibilité pour cet enfant de bénéficier dès le XVII° siècle d'un enseignement, ce qui n'était bien évidemment pas le cas pour la majorité des familles de l'époque.

En 1832, J.B. Lucas est tout à la fois l'instituteur et le receveur de la fabrique (12). Ses opinions ne semblent pas compatibles avec la fonction d'instituteur puisque le maire demande qu'il soit destitué.

Un an plus tard, en 1833, la loi Guizot fait obligation aux communes d'entretenir une école. A cette occasion, le conseil municipal fait observer au Préfet "que la population de cette commune est faible, de même que son étendue ; de plus nous n'avons point de local et même nous n'avons point d'homme assez instruit pour pouvoir devenir instituteur".

Un instituteur doit toutefois avoir été trouvé puisqu'en 1834 le conseil municipal prend la résolution suivante : "considérons que la moitié de la grande maison située au carrefour du bourg et appartenant à Monsieur Serpin Dugué convient parfaitement pour l'emploi de logement et de classe d'instruction. Cette maison consiste dans une chambre basse et chambre haute à cheminée de 16 pieds sur 22, 2 belles croisées à chacune, un cabinet qui sera réservé pour maison commune, escalier très commode, cave, cours et issus, jardin, grenier "La rétribution due par enfant est fixée à 1 franc.

En 1837 le conseil municipal décide de placer chaque année 150 francs et de construire une école lorsque la somme réunie sera suffisante. Puis, l'école n'étant pas suffisamment riche, la commune demande en 1841 l'autorisation d'acquérir des tables et des bancs qui font défaut sur le budget additionnel.

L'année suivante 1842, l'école compte 28 enfants scolarisés, garçons et filles.

En 1844, il existe quatre divisions :

- la première comprend les communiants jusqu'à la lecture des syllabes,
- la deuxième, la lecture courante,
- la troisième, la lecture et l'écriture,
- la quatrième, la lecture l'écriture, le calcul et la grammaire.

C'est en 1855 que Monsieur Houëau donne à la commune un terrain pour y construire une école. Les travaux seront achevés en 1860, date à laquelle l'école s'installera dans ses nouveaux locaux. Depuis lors, elle ne devait plus changer d'emplacement.

DEMOGRAPHIE

La plus ancienne évaluation de la population de La Bruère remonte à 1689 où on aurait compté 70 feux (5). Ce dénombrement était basé sur les rôles de taille (6) publiés par Béchameil de Nointel dans son Estat de la Généralité de Touraine de 1689.

En admettant qu'un feu comptait 4 personnes en moyenne, il y aurait donc eu environ 280 habitants à cette époque à La Bruère, soit sensiblement le même nombre qu'aujourd'hui. Jusqu'à la révolution, les différents dénombrements furent exprimés en nombre de feux, et à partir de 1793, en nombre d'habitants.

1700	74 feux
1709	73
1713	74
1715	76
1720	85
1725	78
1732	73
1746	73
1774	70
1789	82
1793	380 habitants
1795	372
1800	370
1803	410
1806	404
1812	381
1817	371
1821	370
1831	357
1836	395
1841	402
1846	410
1851	405

	1
1856	403 habitants
1861	397
1866	384
1872	372
1876	362
1881	361
1886	371
1891	373
1896	349
1901	362
1906	368
1911	350
1921	280
1926	265
1931	291
1936	294
1946	290
1954	302
1962	267
1968	263
1975	249
1982	279
1990	277

On constate que si la population de la commune a été relativement stable depuis la révolution de 1789 jusqu'aux années 1860 - entre 370 et 400 habitants - à partir de cette date, le nombre d'habitants n'a cessé de diminuer. La guerre 1914-1918 liée à l'exode rural ont porté le coup final puisqu'en 1921 la commune ne comptait plus que 280 habitants, chiffre resté stable depuis.

D'un état de la population de La Bruère datant de 1817 et figurant dans les registres de délibération du conseil municipal, nous avons pu reconstituer la liste suivante des lieux-dits de la commune, indiquant pour chacun d'eux le nombre d'habitants qui y résidaient, fournissant ainsi une "photographie" de la commune à cet instant donné :

• Le Bourg	33 habitants	 La Belle Métairie 	9 habitants
 Le Joncheray 	32	 L'Aubépin 	8
 La Gagnerie 	19	 La Retaudière 	8
 La Fleurtière 	18	 Le Petit Bois 	7
 La Bouchauderie 	17	 Les Fermes 	7
 La Coulée 	17	• La Plesse	6
 Le Carroi 	15	 La Bostière 	6
 La Durandière 	14	 Vernaudet 	6
 La Halgrière 	13	 Le Savary 	6
 La Chaise 	13	• La Petite Maison Rouge	5
 Le Chesné 	12	 La Noirie 	5
• Le Puy	11	 La Picardière 	4
 Villeneuve 	10	 Le Petit Chesné 	4
 Pierre Fine 	10	 La Croix 	4
 La Martinière 	10	• Rillé	4
 La Maison Rouge 	10	 La Boulaye 	4
 Le Grand Perray 	9	 Les Chapelles 	3
 La Bristière 	9	 L'Abbée 	3

LES FAMILLES DE LA BRUERE

A partir de différents documents, nous avons établi la liste alphabétique des patronymes des familles de La Bruère, du XVI° siècle à nos jours.

Pour le XVII° siècle, une source unique : les noms des personnes mariées à La Bruère d'après les informations portées dans les registres paroissiaux.

Le XVIII° siècle utilise la même source complétée par les noms des habitants cités dans les rôles de taille des années 1709, 1732, 1746 et 1771.

Pour le XIX° siècle, nous avons relevé les patronymes figurant sur les recensements de population de 1820 et 1831. Enfin, l'annuaire téléphonique a permis d'indiquer les noms existant encore à La Bruère aujourd'hui.

Pour les différents siècles, d'autres sources consultées (archives notariales, aveux et dénombrements, délibérations municipales, registres paroissiaux et d'état civil) ont permis de compléter ces listes (ce document peut être téléchargé sur le site internet consacré à l'histoire de La Bruère).

NOTES

- 1- Bien que la paroisse appartienne officiellement à la Province d'Anjou, elle se rapprochait beaucoup du Maine limitrophe. De nombreux ouvrages relatifs au Haut-Maine englobant la Bruère et les communes voisines dans leurs études.
- 2- La généralité (ou intendance) et l'élection étaient avec la subdélégation les principaux rouages administratifs et fiscaux d'ancien régime. C'est dans le cadre de l'élection qu'était levée chaque année la taille, un imp8t destiné aux caisses royales et que les nobles et le clergé étaient exemptés de verser.
- 3- La sénéchaussée (ou bailliage) était une circonscription judiciaire dépendante de la coutume. Cette dernière consistait en un ensemble de règles de droit applicables sur l'étendue de la Province.
- 4- Le grenier à sel était chargé d'assurer la vente du sel. L'Anjou, tout comme la Touraine et le Maine était un pays de grande gabelle ; c'est à dire que les habitants devaient consommer obligatoirement une quantité minimum de sel qu'ils payaient au taux maximum.
- 5- Le nombre de feux correspondait au nombre de ménages existants dans la paroisse, chaque maison étant à l'origine constituée d'une pièce principale avec une cheminée.
- 6- Le rôle de taille regroupait par paroisse la liste des feux et l'impôt qui y correspondait. Certains rôles de La Bruère sont conservés aux Archives du Maine et Loire.
- 7- Le 2 décembre 1651, 46 ans jour pour jour après Austerlitz, eut lieu le coup d'état du prince Louis Napoléon qui entraîna notamment la dissolution de l'Assemblée Nationale et l'arrestation des notables des partis républicains et monarchistes. Ce coup d'état conduisit en 1852 au rétablissement de l'empire.
- 6- Ce plébiscite approuva le rétablissement de l'empire à une écrasante majorité de 7.500.000 voix pour et 600.000 contre.
- 9- Le 14 janvier 1656, Napoléon III fut l'objet d'un attentat manqué à l'Opéra de la rue Le Peletier à Paris, connu sous le nom de son principal acteur : "l'attentat d'Orsini".
- 10- Il s'agit naturellement d'une erreur du conseil municipal qui voulait remercier ici le président des Etats-Unis d'Amérique.
- 11- Cf. l'ouvrage de LIGER : "La cénomanie romaine".
- 12- La receveur de la fabrique était la personne chargée de l'administration des biens de la paroisse.
- 13- Cité par PESCHE dans son "Dictionnaire de la Sarthe
- Julien ROBIN, premier maire de La Bruère tout comme Jean LUCAS et Louis DUFOUR, eux aussi maires de cette commune figurent au nombre de mes ancêtres.
- Diverses chartes datant du XIII° siècle mentionnant le nom de Geoffroy de Verneil ou Verneuil qui possédait des fiefs à Saint-Christophe et Villebourg en 1270. En 1250, il aurait vendu ses dîmes de Bannes. Or des terres situées à St-Christophe (la Noiraye) à Villebourg et Bannes ont appartenu à la Châtellenie du Grand-Perray. Ce Geoffroy de Verneil pourrait donc être le même et il aurait donc détenu le Grand-Perray au XIII° et non au XIV° siècle.
- 16- Cf l'article de VERGNAUD-ROMAGNESI : "Notice sur l'ancienne terre seigneuriale du Grand-perray".

17- Tout comme de nombreuses autres déclarations du Conseil Municipal pour les premières années suivant la révolution, celle-ci était à l'origine rédigée dans une orthographe très approximative. Il nous a semblé intéressant de reproduire ici le texte tel qu'il figure sur le registre original :

"du 17 pluviose an 9 de la république nous maire et adjoint au nont de la loy et de la manite sont sommons les citoyens du Greand Pairré qui aist le citoyen Dupien Le Laire Basinet et Pierre Geantit de tuera chaquiene laieure chien qui ont aité mourdut d'un mauvais chein anragé et deans le délè de vingt quatre heure, de quoi ans requereront les geandarme de le tuer et du maimme jours nous avant donné le maimme ordre aux citoyens Louis Collas demurant aux Greand Chenay de tuera au fairre tueurs leurt chien out faute de quoi nous preandront des precautions pours le fairre tuier. à la maisont commeune de La Bruère le jour et ant que desut".

- 18- L'ouvrage "Eglises de Château-du-Loir et sa région" date quant à lui cette ouverture de l'époque mérovingienne (V° au VIII° s.).
- M. Guillon émet également l'hypothèse qu'il puisse s'agir des armes du Chapitre Saint-Martin de Tours, cependant, ce n'est p as le cas, le chapitre portant "fascé d'argent et de gueules de huit pièces".
- En comparaison, PESCHE en 1830 donnait les chiffres suivants dans son dictionnaire : terres labourables, 611 hectares (53%); prés, 171 hectares (15%); pâtures, 173 hectares (15%); bois, 22 hectares (2%); vignes, 4 hectares (0,4%).
- Vraisemblablement la maison à côté de la mairie, du c8té droit, qui appartint pendant de nombreuses années à la famille ROBIN.
- 22- Probablement l'actuelle Mairie.
- 23- La grande maison au croisement de la rue principale du Bourg et de la route vers la croix.
- Arrière petit-fils du premier maire de La Bruère, il fut lui même adjoint. C'était mon arrière-arrière grand-père.
- 25- L'aveu est l'acte par lequel un vassal avoue tenir de son seigneur des fiefs, terres ou droits divers.
- Clause par laquelle on se réserve le droit de racheter dans un certain délai la chose vendue, en remboursant à l'acquéreur le prix principal et les frais d'acquisition.
- 27- Archives Départementales de la Sarthe Cote G 796
- 26- Celui qui tenait une closerie, petite exploitation rurale de peu d'importance.
- 29- Paysan souvent aisé, possesseur de terres et de l'attelage pour les labourer.
- 30- Bûcheron par opposition au bûcheur.
- 31- Synonyme de tisserand (tout comme texier, tissier...).
- 32- L'arpent valait environ 50 ares
- Guillaume des Roches fut sénéchal d'Anjou et seigneur de Château-du-Loir vers 1200. Il fonda en 1219 l'abbaye de Bonlieu à Dissay-sous-Courcillon.
- 34- La taille était un impôt levé par paroisse.
- 35- "lige" qualifiait l'homme étroitement lié avec son seigneur.

- 36- La première croisade eut lieu en 1095. Par la suite, plusieurs autres croisades se succédèrent.
- 50 ans plus tard, en décembre 1370, Bertrand du Guesclin prit d'assaut Vaas et le délivra des Anglais qui tenaient la ville. C'est à cette époque que furent détruits les ponts qui permettaient de passer la Loir à Vaas. Par la suite, une aide fut levée sur Vaas et les paroisses voisines pour remettre les ponts en état.
- Le château de Château-du-Loir aurait été bâti vers 1056-1059 et, c'est peu après cette époque que l'on trouve mentionné sur le cartulaire de cette ville diverses chartes relatives à La Bruère. Par ailleurs, en 1724, la droit de pêche appartenait encore à la Baronnie de Château-du-Loir.
- 39- Vaas, "Vedatio" au VI° siècle, dont l'église aurait été fondée par Saint-Julien fut le siège d'une contrée, la "condita vedacensis" ou vicariat de Vaas. On a trouvé dans cette commune plusieurs médailles de Constantin, des ruines romaines et des cercueils en pierre.
- 41- Ce Geoffroy a peut-être été chapelain de l'abbaye du Ronceray. En effet, dans un jugement en 1200 par Guillaume des Roches d'un litige entre l'abbesse du Ronceray d'Angers et les hospitaliers est cité "magistro gofrido (Geoffroy) de Brueria", chapelain du Ronceray. Cet ordre de femmes avait à Vouvraysur-Loir une dépendance de l'abbaye : le prieuré de Coëmon.
- 42- Les prestimonies étaient des revenus affectés à l'entretien d'un prêtre. Elles reposaient sur des terres cédées en location. Mre Jean Tessier était en 1784 titulaire des chapelles de Saint-Jacques et Notre-Dame.
- 43- Cf. l'ouvrage de LEGEAY -. "Recherches Historiques sur Mayet".
- Notons toutefois que M. Verdier met en doute l'authenticité de ce peulvan, aujourd'hui constitué de quelques grosses pierres plates permettant de passer le ruisseau de Pierre-Fine, à proximité de la ferme du même nom.
- En 1850, une réparation payée par les monuments historiques eut lieu sur les vitraux pour une somme de 1042 F. Le vitrail "St-Jean prêchant dans le désert" fut restauré en 1853. A noter que la description qui nous est fournis montre que seuls des vitraux comportant de l'ornementation et des armoiries ont disparu depuis 1850. Tous les vitraux représentant des scènes religieuses alors existants sont toujours en place.
- 46- Un article paru dans la "Revue du Maine" (LIII-1903-p.129), précise en effet que les cahiers de doléances des paroisses de l'ancienne sénéchaussée de La Flèche (dont dépendait La Bruère), n'existent plus. Nous apprenons cependant que Marin Froger et Urbain Loiseau représentèrent la paroisse pour l'établissement du cahier récapitulatif des différentes doléances.
- 47- Une pièce conservée aux Archives de la Sarthe (G 458) précise quel le siège de la châtellenie de Chenu et La Bruère se trouvait dans un pré connu sous la nom du Pilier, situé derrière et à l'orient de l'église de Chenu, dans lequel se trouvait un bâtiment, seul domaine de cette châtellenie.
- Français de Rouville, mort sans postérité est probablement apparenté par sa mère Antoinette PINART à Henri PINART, beau-fils de Jacqueline d'Averton. Nous n'avons toutefois pas retrouvé la preuve de cette alliance. Par ailleurs, d'après Vergnaud, François de Rouville aurait été propriétaire du Grand-Perray dès 1600.
- 49- La description donnée par F. Legeay dans ses "Recherches historiques sur Mayet" est différente puisque cet auteur lisait au XIX° siècle, en plus, les armes suivantes :
 - . à la croix d'argent de 5 coquilles de gueules
 - . de gueules paré d'hermines
 - . de sable au léopard d'argent debout

L'abbé Lochet dans un texte cité par B. Guillon donnait quant-à lui :

- . de vair à la croix de gueules chargée de 5 coquilles d'argent . d'argent semé d'hermines
- . au lion d'argent compassé d'or sur fond de vair.

Ces armes, figurant en mi-parties avec celles d'Averton, semblent représenter des alliances de cette famille.

- 50- Jacques-François de Jussy est qualifié en 1778 de "fondateur de l'église de La Bruère". Ce qui signifie qu'il a dû créer une chapelle ou faire un don conséquent à la paroisse.
- 51- Registres paroissiaux de Montabon
- 52- Registres paroissiaux de Vaas
- 53- Ces souvenirs sont extraits d'un dialogue avec mon arrière-grand-mère, Geneviève ROBIN.
- A la mort de leur père Payen d'Averton en 1562, les filles du seigneur du Grand-Perray furent placées sous l'autorité d'un tuteur qui reçut des conseils de Charles IX et de Catherine de Médicis, la reine mère, quant aux époux qu'il fallait pour Françoise d'Averton et ses soeurs.
- 55- Vente enregistrée par Me Lhermitte, notaire à Saint-Calais le 12 août 1762.
- De même, en juillet 1663, la situation est désastreuse à Château-du-Loir : "Il y a douze cens pauvres qui sont en cette ville et qui ressemblent mieux à des squelettes qu'à des hommes vivans ; ils crient jour et nuit "miséricorde, nous mourrons de faim". Ils tombent de faiblesse et plusieurs sont morts dans les rues, sous les halles et sur les fumiers". (ms 2567 folio 61 Bibl. Ste Geneviève)
- 57- Forme de "dissidence" du catholicisme
- 58- Cité dans "l'inventaire sommaire de la sous-série 2E" (consultable aux A.D. 72)
- 59- L'un des plus notables personnages de la région engagé dans le combat contre la république fut Jacques Guillot La Poterie qui commandait la région de Château-du-Loir où était son château. Son nom de guerre était "Arthur".

SOURCES

I - SOURCES MANUSCRITES

Archives Départementales de la Sarthe

- 1 MI 3 R 61 Archives du château de la Barre (de Marans)
- E299 (le Grand-Perray)
- 6F 34, I3 F 283, I5 F 23 (fonds divers)
- G446 à 45I, G 456, G 4S8, G 46I, G 787, G 798 (fonds ecclésiastiques)
- 2J 77 (biens nationaux)
- L72, L 257 (révolution)
- 20 49 (dossier communal)
- Q11/62 (biens nationaux)

Archives Départementales du Maine-et-Loire

- C143 (rôles de taille)
- E1527 (famille d'Averton)
- G1605 (chapitre Saint-Martin de Tours)

Archives Départementales d'Indre-et-Loire

- C 870 (de Nicolay)

Cabinet des Titres de la Bibliothèque Nationale

- Mss Fr 32264 (de Marans, de Savonnières)
- Pièce Originale 153 (d'Averton)

Divers

- Registres paroissiaux et d'état civil (en mairie et aux Archives Départementales)
- Recensements de population (en mairie)
- Délibérations du Conseil Municipal (en mairie)
- Plans cadastraux (en mairie)

II - SOURCES IMPRIMEES

VERGNAUD-ROMAGNESI : Notice sur l'ancienne terre seigneuriale du Grand-Perrai in "Bulletin de la société d'agriculture de la Sarthe" Tome XIII (1856)

AUDIN Pierre : L'Indre et Loire des origines à nos jours

CALENDINI Louis : Monsieur Laigneau de Langellerie in "Annales Flèchoises" Tome XIV (1913)

LECOQ Roger: Château-du-Loir au XVIII' siècle (aux A.D.)

GUILLON Bernard : L'église Saint-Martin de la Bruère in "La Province du Maine", 41 série, Tome VII (1978)

BOUTON André : De par le roy ... in "Mémoires de la société des sciences et arts de la Sarthe" (1964)

PESCHE J.: Dictionnaire Topographique, Historique et Statistique de la Sarthe

ANGOT (Abbé) : Dictionnaire de la Mayenne

VALLEE-LATOUCHE: Dictionnaire Topographique de la Sarthe

ROBERT Pierre Saint-Christophe en Touraine

BOUTON André Les voies antiques, la département de la Sarthe

LEVY André : La Sarthe des origines à nos jours (en collaboration)

DENAIS Joseph: Armorial Général de l'Anjou

UZUREAU F.: Pouillé du diocèse d'Angers

VALLEE Eugène : Cartulaire de Château-du-Loir, collection des "Archives historiques du Maine", tome VI

de la FORCE (duc) : Eglises et abbayes de la Sarthe

LEGEAY F.: Recherches historiques sur Mayet, pp 411-414

Recherches historiques sur Vaas et Lavernat

MAYAUD Bernard : 1^{er} et 2nd recueils de généalogies angevines

PLESSIS R.: Paroisses et communes de France - la Sarthe

de GUERNY R. Armorial de la Sarthe

VERDIER Roger Préhistoire du Haut-Maine

LEBRUN François: Les hommes et la mort en Anjou aux XVII'-XVIIII s.

VAUCELLE E. : La Collégiale Saint-Martin de Tours in "Mémoire de la société archéologique de Touraine" tome XLVI (1907)

BOUVIER-AJAM: Dagobert

d'HOZIER Armorial Général de France

AUBERT F.Dictionnaire de la noblesse

LE GUICHEUX A.: Le château de Chasse-Guerre - Les seigneurs de Belin et

d'Averton

ROQUET Henri: Recherches Historiques sur Laigné en Belin

de LINIERE R.: Armorial de la Sarthe

FROGER L.: Histoire Généalogique de la famille de Vanssay

Carte de Cassini, feuille n° 65

Carte I.G.N. au 1/25.0000, feuilles n°1721 est et 1821 ouest

BECKER Jean-René: Table des mariages de La Bruère

BECKER Jean-René: Notice Généalogique sur la famille d'Averton

MONOGRAPHIE HISTORIQUE LOCALE DE LA COMMUNE DE **LA BRUERE SUR LOIR** (Sarthe - France)

Les gravures de couverture et des pages 13 et 25 sont de René Becker.

Les cartes postales et photographie sont extraites de la collection familiale de l'auteur.

Ø

L'auteur présente ses remerciements aux personnes qui, par leur aide, leurs documents ou informations ont permis de compléter cette étude :

Madame Simone Segretin,
Monsieur Bernard Gervais, Maire de La Bruère,
Monsieur Vignol, Directeur de la maison Saint-Martin à la Maison Rouge,
Monsieur Dupont, château de la Gagnerie,
Les différents services d'archives et bibliothèques.
Sans oublier ma famille, et en particulier mon arrière grand-mère,
Geneviève Robin, sans qui ce projet n'aurait pu voir le jour.

Ø

L'édition originale de cette monographie, composée de 82 pages noir et blanc, à fait l'objet du Dépôt Légal en Septembre 1997 sous le n° ISBN 2-9504076-0-9

Edité par l'auteur 1^{ère} édition - Septembre 1997

e-mail: cpabecker@free.fr

Site web: www.chez.com/bruere

Ce document est placé sous licence Creative Commons CC BY-SA 3.0 par son auteur. http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr